

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 22 janvier 2018

Openbare vergadering van maandag 22 januari 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16 heures 20 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 20 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Abbad, Abid, Temmerman et Persoons, MM. Boukantar, Temiz et Amrani.

Procès-verbal de la séance du 8 janvier 2018

Notulen van de zitting van 8 januari 2018

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 8 janvier 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 8 januari 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 21 à 26 et 34 à 36 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 18 janvier

2018.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 21 tot 26 en 34 tot 36 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 18 januari 2018.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**
- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen
betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Centre international de recherche sur les pratiques de la création asbl, au 31/12/2015 ;
- Association des commerçants du quartier Bruegel et des Marolles asbl, au 31/12/2016 ;
- Centre international de recherche sur les pratiques de la création asbl, au 31/12/2016 ;
- Royal Excelsior Sports Club 1904 asbl, au 31/12/2016 ;
- De Vlaamse Radio en Televisieomroeporganisatie société anonyme de droit public, au 31/12/2016 ;
- Visit.brussels asbl (avec corrections en attente), au 31/12/2016.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen

- van de heer Van den Driessche betreffende de mandaten van de heer Burgemeester ;
- de Mme Lemaitre relative à la situation autour du parc Maximilien ;
- van de heer Van den Driessche betreffende het Eurostadion.

Interpellation du public

Interpellation de Mme Julie Koplowicz concernant la politique communale pour augmenter la sécurité autour de la place Bockstael et à Laeken

Mme Koplowicz.- Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs membres du Collège et du Conseil communal.

Au travers des entretiens avec les habitants du quartier autour de la place Bockstael et, plus largement, de Laeken, nous constatons qu'il existe un sentiment d'insécurité qui se traduit par une difficulté, pour certains habitants, d'occuper les espaces publics de leur quartier en toute sécurité, tout simplement.

Le soir, la place Bockstael et ses alentours sont le théâtre de trafics et de consommations de drogues, de tapage nocturne et de violences matérielles et physiques.

Plus largement, la réalité dans laquelle les Laekenois - les plus jeunes d'entre eux - naissent, grandissent et se forment nous inquiète. Cette population jeune est surtout présente à Laeken, dans la partie sud et le quartier Houba.

Une grande partie de la commune vit avec des revenus moyens inférieurs à 11.500 euros, alors que la moyenne régionale est de 18.000 euros.

La situation des habitants de la commune sur le marché du travail varie de façon importante sur le territoire et est, à certains endroits, réellement catastrophique, avec un taux de chômage trois fois plus élevé dans le croissant pauvre et le sud de Laeken, des emplois moins qualifiés et, donc, moins rémunérés.

S'agissant de l'enseignement, la situation est encore plus inquiétante. Le taux de redoublement est plus élevé à Bruxelles qu'à Molenbeek et figure parmi les plus élevés du pays. Les jeunes de Laeken se retrouvent plus souvent (et trop souvent) dans la filière professionnelle, technique et artistique. Autour de la place Bockstael, seulement 5 % des jeunes entre 18 et 24 ans fréquentent l'enseignement supérieur. C'est alarmant, sachant que dans d'autres communes de la Région, ce chiffre atteint presque 70 %. Si l'on considère que c'est grâce à l'enseignement que l'on peut s'assurer un avenir solide et trouver sa place dans la société, on est très mal parti à Laeken.

Il faut une solution pour chaque jeune, il faut que plus d'investissements soient faits parce que les besoins et les enjeux sont importants ; car la situation socio-économique des habitants dans cette partie bien précise de votre Ville leur donne tout simplement moins de chances.

Les densités de population les plus élevées de la Ville de Bruxelles sont observées, entre autres, à Laeken. Vous connaissez les chiffres, mais il est bon de rappeler ce qui se joue réellement derrière ceux-ci.

Qui dit forte densité de population, dit besoins en infrastructures qui soient adaptées. À Laeken, il manque d'espaces où les jeunes peuvent aller le soir pour se retrouver entre amis sans déranger les habitants. À Laeken, il n'y a qu'une salle de sport pour 60.000 habitants, c'est insuffisant.

Nous demandons au Conseil communal quel est son plan pour offrir à Laeken, aux familles et aux jeunes, ces espaces de rencontre, de détente et de sport.

Votre note de politique générale prévoit de « développer le travail des éducateurs de rue, en particulier envers les publics en décrochage scolaire ou en rupture sociale ». Ce travail existe, mais il est insuffisant.

Selon nous, les solutions se trouvent dans un renforcement du secteur des éducateurs de rue. Certains jeunes ont plus besoin d'être encadrés, accompagnés dans la définition de leur projet de vie. Certains jeunes ont, tout simplement, besoin d'aide. Nous le savons, vous le savez, le bilan d'un travail de longue haleine d'un éducateur de rue est toujours positif. Leur nombre sur le territoire de Laeken est aujourd'hui insuffisant.

Nous demandons quels investissements sont prévus pour que plus d'éducateurs de rue accompagnent les jeunes. Quel est le plan global qui doit éviter aux jeunes de Laeken de tomber dans le décrochage scolaire ? Comment s'articulera votre plan pour qu'il donne de réelles perspectives d'avenir aux jeunes ?

Le travail de terrain est également assuré par les gardiens de la paix. Nous savons, comme vous l'avez mentionné au Conseil communal du 20 novembre dernier, qu'une équipe supplémentaire de 25 à 30 gardiens de la paix circulera bientôt de 18h à 20h à Laeken. Nous demandons aussi de quelle formation vont disposer les nouveaux gardiens de la paix. Comment, alors que leurs missions sont essentiellement axées sur la présence et la visibilité, et pas sur un réel accompagnement des situations problématiques, les gardiens de la paix peuvent-ils être une solution satisfaisante et adéquate ?

Nous nous demandons aussi où sont les agents de police de quartier. Une police qui intervient de manière préventive, une police de proximité qui a un contact suffisamment bon avec les familles pour entrer dans les maisons et parler directement avec elles. À Laeken, plus personne ne connaît son agent de quartier. Nous demandons que Laeken se dote de plus d'agents de police de quartier, réellement conscients et attentifs aux réalités du quartier, formés aux réalités du terrain et proches des habitants. Nous pensons que cette proximité avec les habitants peut apporter des solutions avant que la machine répressive n'entre en action. La répression, nous en sommes conscients, existe, mais la prévention n'est pas assez

ambitieuse dans notre quartier.

Enfin, parmi les causes de la violence trop présente dans certaines de nos rues figure le trafic de drogue qui engendre des nuisances pour les habitants. Dans une rue où un trafic de drogue s'organise, les voitures roulent plus et roulent vite, à toute heure du jour et de la nuit. Les habitants doivent pouvoir vivre dans une rue où la drogue ne circule pas sous le nez de leurs enfants. Qu'en pensez-vous ?

Autour de la place Bockstael, la situation est bien connue. On laisse pourtant faire les choses. La consommation et le trafic se font dans la rue parce qu'aucun lieu n'est prévu pour les encadrer. Quel est donc votre plan pour remédier à ce trafic de drogue ?

Nous demandons que des moyens suffisants et réellement adaptés aux besoins soient déployés pour offrir à TOUS les habitants la possibilité de vivre en sécurité.

Nous demandons que des moyens suffisants et réellement adaptés soient déployés pour assurer aux jeunes un avenir de qualité.

Merci pour votre attention.

M. le Bourgmestre.- Je focaliserai ma réponse sur les volets police et prévention, Mme Hariche sur l'enseignement et la jeunesse, et M. Courtois sur les équipements sportifs.

Je vous remercie pour votre interpellation qui me permet d'expliquer et de mettre en avant le travail quotidien réalisé par nos services, notamment par la police et par Bravvo.

Vous évoquez dans votre interpellation un sentiment d'insécurité réel et récurrent notamment dû à la consommation et au trafic de drogue, à des cambriolages, des

agressions ou encore du tapage. J'ai chargé la police de lutter contre ces faits criminels et ces nuisances avec la plus grande fermeté. J'en veux pour preuve, rien qu'en 2017 et à Laeken, la fermeture administrative de 5 établissements horeca connus pour des faits de stupéfiants et 10 fermetures judiciaires, ou encore l'arrestation de 45 personnes, dont 20 mises à disposition du Parquet pour ce genre de faits (stupéfiants). La police est donc sensibilisée à cette problématique, avec les services de l'urbanisme et de police administrative, et des actions spécifiques sont menées dans le quartier. Pas plus tard que ce vendredi, 6 établissements ont été contrôlés dans le quartier. Vu la gravité des infractions relevées in situ, 3 ont fait l'objet d'une fermeture administrative immédiate (entre deux et cinq mois).

Toutefois, je me dois de vous rappeler, d'une part, que les rassemblements de personnes, jeunes et moins jeunes, ne sont pas interdits par la loi et, d'autre part, que la consommation de cannabis pour usage personnel est tolérée par le Parquet.

Par ailleurs, en matière de criminalité, les faits enregistrés sur le quartier Bockstael sont en diminution en comparaison avec 2016. Mais, bien entendu, chaque fait est encore de trop. Par exemple, le nombre de vols dans les immeubles étaient de 114 en 2017 contre 149 en 2016 ; quant aux vols dans les véhicules, 89 en 2017 sont à regretter contre 94 en 2016. On relève aussi une baisse du nombre de vols de véhicules : 12 en 2017 contre 18 en 2016, même si cela reste 12 vols de trop.

Néanmoins, pour lutter contre ce sentiment d'insécurité, votre quartier peut également compter sur la présence des gardiens de la paix : 20 agents accompagnés de deux chefs d'équipe sont présents de 7h30 à 22h00 du lundi au vendredi dans les rues de Laeken centre et Laeken-Léopold. Les gardiens de la paix suivent un plan d'action sur le terrain, régulièrement actualisé en fonction des situations rencontrées : agressions, plaintes récurrentes pour tapage, regroupements de personnes, vandalisme. Le Collège a décidé dans son budget que dès le mois de juin, 15 agents supplémentaires seraient affectés à Laeken pour poursuivre l'expérience menée

notamment dans le quartier Anneessens et le quartier des Marolles, à savoir une plage horaire élargie jusqu'à 2h du matin.

Ces derniers mois, les gardiens de la paix de Léopold se concentrent, entre autres, sur plusieurs zones dont l'avenue Houba de Strooper, l'avenue Sobielksy, le boulevard de Smet de Naeyer, le boulevard Emile Bockstael, la place Emile Bockstael, la place de Moor, la rue Alfred Stevens, la rue Ramaekers...

Leur mission est de sensibiliser certains groupes de jeunes qui perturbent la tranquillité des habitants, notamment en s'appropriant l'espace public ou en commettant des incivilités (crachats, jets de papiers et canettes...). Ils sont également présents aux abords des écoles pour sécuriser les allers et venues des enfants. Avec Mme Hariche et Mme Ampe, nous élaborons un grand plan de sécurisation de l'ensemble des zones scolaires. Entre 40 % et 50 % des abords sont déjà sécurisés en termes d'équipements (casse-vitesse, signalisation, radars préventifs) et de gardiens de la paix.

Ces derniers mois, comme des faits d'arrachage de sacs ont effectivement été rapportés, nos gardiens de la paix ont été sensibilisés à cette problématique pour y être particulièrement attentifs et assurer une présence de l'autorité publique dissuasive. Les gardiens de la paix mènent également des campagnes de techno-prévention par rapport aux vols dans les habitations et les véhicules.

À ces phénomènes s'ajoutent des problématiques de mobilité, plus particulièrement dans les alentours de la rue Fransman.

Du côté de Laeken centre, les mêmes phénomènes ont été observés avec davantage de problèmes concernant la mobilité. Une opération spécifique a également été menée aux alentours de la rue Marie-Christine visant la mendicité agressive.

Enfin, les gardiens de la paix sont également attentifs à l'utilisation/occupation de

bâtiments vides ou abandonnés par des squatteurs. Grâce à leur rapportage et leur bonne collaboration avec la police, des personnes ont pu être relogées et des squats, ainsi sécurisés. Souvenons-nous de ce qu'il se passait à côté de l'ancienne gare de Laeken, problème qui a été réglé cet été.

Concernant leurs aptitudes, après avoir été formés à ce métier par l'École régionale d'administration publique (ERAP), nos gardiens de la paix participent à des formations continues avec des partenaires externes tels que le Siamu, Transit et la police. Ils bénéficient également de formations données en interne, par exemple par notre Cellule écologie du stress (gestion de la violence verbale, gestion de conflit et de stress...), ou encore notre cellule en charge des problèmes de radicalisme.

Mais, étant impliqué dans la vie de votre quartier, vous savez certainement que je fais le tour de celui-ci accompagné des services de police et de prévention pour aller à la rencontre des habitants. Encore dernièrement, rue de Moorslede, j'ai pu débattre des problèmes de sécurité et de prévention avec une centaine d'habitants. J'y retournerai dans les prochains mois.

Je cède la parole à Mme Hariche qui vous exposera la politique menée en matière de jeunesse et de médiation dans le quartier.

Mme Hariche, échevine.- Le Collège est soucieux de développer des infrastructures collectives dédiées à la jeunesse bruxelloise dignes, respectueuses et adaptées pour y mener des activités de découverte, d'apprentissage et d'épanouissement. Nous souhaitons rappeler les différents dispositifs qui ont été créés et développés ces dernières années.

En effet, la Ville a investi des moyens considérables dans ce secteur pour améliorer les structures existantes, mais aussi pour en développer de nouvelles afin de couvrir l'ensemble du territoire et répondre au mieux aux besoins. Ainsi, sur Laeken, la Ville

gère plusieurs dispositifs :

1) Le Centre communautaire OASIS ouvert en 2003 au sein de l'îlot Ramaekers, Terplast, 35 rue Alfred Stevens. Ce centre accueille notamment des enfants et des jeunes, et organise diverses activités dont du soutien scolaire. En journée, lorsque les enfants sont à l'école, il y a aussi des activités avec les mamans, puisqu'on sait l'importance de sensibiliser les mamans à la réussite scolaire et, surtout, de veiller à l'assiduité des enfants. Et c'est évidemment par elles que ça passe.

2) Le bâtiment Horizon inauguré en 2015, situé au 54 rue de Moorslede à 1020 Bruxelles, a permis d'accueillir les différentes structures qui se trouvaient dans le quartier, mais dans des bâtiments qui étaient totalement inadaptés. Pour certains d'entre eux, c'étaient même des appartements aménagés pour devenir maison d'enfants. Le centre Horizon accueille, entre autres services, une maison des enfants et un centre de jeunes. Ce dernier organise également du soutien scolaire.

3) La Maison des Enfants « L'Île aux Enfants » et le centre de jeunes AVERROES à la Cité Modèle hébergés dans des locaux construits en 2009. Là aussi, du soutien scolaire est organisé.

4) Un éducateur de rue est présent à Laeken depuis 2008 et un second est venu il y a peu renforcer le travail. Ils vont à la rencontre des jeunes qui ne viennent pas en maison de jeunes afin de les accompagner dans des situations telles que le décrochage scolaire, les assuétudes, les difficultés à trouver un emploi, les difficultés relationnelles avec les gens du quartier.

5) Le médiateur social de Laeken sud et les éducateurs de rue gèrent également un nouvel outil créé il y a un an visant à mettre en œuvre une prévention positive dans l'espace public : le Bravvo Mobile, particulièrement actif place Bockstael, place Willems et dans le quartier Palais-outr-Ponts. Ce dispositif d'accroche permet d'aller à la rencontre des habitants, dont les jeunes, et de les orienter vers les services qui

répondent à leur problématique et sont totalement professionnels et adéquats.

6) Depuis 2011, Jeunesse à Bruxelles organise, durant les congés de printemps, un « séjour de remédiation » pour les jeunes de 1^{ère} et 2^e années du secondaire.

7) Les jeunes de Laeken et leurs familles peuvent également compter sur la cellule de prévention du décrochage scolaire de BRAVVO, Nota Bene, située au siège de l'association, rue de la Caserne. Ses travailleurs font un suivi individualisé des situations de décrochage ainsi que des actions collectives au sein des établissements scolaires, cela en partenariat avec les médiateurs scolaires des différentes écoles.

En ce qui concerne les infrastructures, outre tout ce qui existe sur le plateau du Heysel à deux stations de métro de la place, et les infrastructures scolaires mises à la disposition des associations et clubs en dehors des périodes scolaires, un nouvel équipement socio-sportif viendra renforcer l'offre au 122 boulevard Bockstael pour répondre particulièrement à la demande des jeunes et des associations qui les encadrent.

Comme vous pouvez le constater, les structures de la Ville qui accueillent les enfants et les jeunes dans le quartier ne manquent pas, sans parler du tissu associatif privé relativement important et qui est soutenu par la Ville, notamment pour organiser du soutien scolaire, à savoir : Amorce, Le Colombier, Le GES (Groupe d'entraide scolaire), La Chom'hier, Entraide Bruxelles (qui organise également de l'alphabétisation).

Par ailleurs, au sein des établissements scolaires de la Ville, j'ai développé plusieurs dispositifs de soutien scolaire, tant dans le primaire que dans le secondaire, certains en interne aux écoles, d'autres en collaboration avec d'autres institutions :

- 10 antennes de soutien scolaire dans le primaire, dont 3 à Laeken (Reine Astrid, Steyls et Magnolias) ;

- la remédiation immédiate et structurelle organisée depuis quelques années dans le 1er degré du secondaire ;
- l'engagement de logopèdes dans chacun de nos établissements scolaires secondaires pour la détection des troubles d'apprentissage et d'éventuelles difficultés, afin de proposer des pistes de solution aux élèves et à leurs parents, et des méthodes ou outils adaptés aux enseignants ;
- le renforcement du tutorat avec l'ULB dans le secondaire, lequel existe depuis de nombreuses années ;
- le partenariat avec Solidarité Réussite, un dispositif de la Fondation Roi Baudouin que je finance pour nos élèves et habitants, et qui consiste en un soutien scolaire individualisé et à domicile par modules de trois mois qui comprennent chacun dix séances d'une heure et demie par matière pour 18 maximum aux frais du participant.
- Échec à l'échec, un dispositif des Jeunesses scientifiques de l'ULB auquel nous faisons appel : cours de rattrapage par des enseignants exclusivement durant les vacances de printemps et d'été pour préparer les sessions d'examens ;
- les ateliers d'aide à la réussite qui sont organisés dans différents établissements scolaires de la Ville de Bruxelles. Ces ateliers proposent des activités extrascolaires qui permettent aux enfants d'avoir une approche plus ludique, mais importante pour l'acquisition des compétences langagières qu'ils pourront réinvestir dans leur scolarité ;
- les études dirigées sont également organisées dans nos établissements.

Toutes ces initiatives nécessitent bien sûr une démarche volontaire et l'adhésion des jeunes, des enfants et de leurs parents. Il s'agit de dispositifs préventifs et ils ne sont en aucun cas contraignants. Ils rencontrent néanmoins un énorme succès.

Malgré cette multitude de projets, il persiste encore des élèves en décrochage scolaire. Les établissements scolaires doivent alors faire un signalement au service d'aide à la jeunesse (SAJ) qui peut alors saisir le juge de la jeunesse pour mettre en place une aide contrainte, mais cela dépasse notre champ de compétences. Nos

équipes éducatives, dans nos structures jeunesse comme dans nos établissements scolaires, font le maximum pour éviter cette judiciarisation et ce, en collaboration avec les parents.

Nous continuerons bien entendu à œuvrer dans ce sens afin de permettre à tous nos jeunes de suivre une scolarité porteuse d'avenir.

M. Courtois, premier échevin.- Madame, je vous remercie de l'attention que vous portez aux installations sportives, particulièrement dans les quartiers et pour les jeunes. Elles ne sont pas à même de régler tous les problèmes, mais elles sont importantes pour les jeunes. Quelqu'un a dit : « La culture, ça ne sert à rien, l'amour non plus. » Pour le sport, c'est la même chose. On croit que ça ne sert à rien, mais les infrastructures sportives dans les quartiers permettent de distraire les jeunes.

Le problème de ce quartier est d'ordre urbanistique. Il manque d'endroits pour y construire des salles de sport. Nous avons réaffecté la piscine de Laeken et la salle de sport attenante, sur deux étages. Nous avons donné instruction d'acheter le bâtiment à l'abandon qui se trouve juste derrière cette piscine, afin d'y créer des infrastructures sportives.

Nous avons également créé des infrastructures sur les places. Mme Hariche a fait allusion à son intention de créer des infrastructures socio-sportives sur le boulevard Bockstael.

Nous avons encouragé une entreprise privée à développer une activité de mini-foot dans une des rues perpendiculaires à la rue Marie-Christine. Le problème est que tous les jeunes veulent faire du mini-foot. Nous avons donc recherché le long du canal des endroits désaffectés pour y créer une salle exclusivement réservée à cette activité.

Nous n'y sommes pas encore parvenus, mais nous continuons de chercher dans ce quartier, ainsi que parmi les dépôts à l'abandon de l'avenue du Port.

L'avenue Houba de Strooper n'est pas si loin. Nous allons y développer un parc sportif qui hébergera cinq disciplines. Ce quartier est celui où nous éprouvons le plus

de difficulté à trouver des lieux pour y développer des activités de mini-foot. Je persévère dans mon souhait d'ouvrir une salle de sport exclusivement dédiée au mini-foot, ce qui permettra de développer d'autres activités dans les autres salles, notamment pour les filles.

Mme Koplowicz.- Je vous remercie pour vos réponses. Elles font essentiellement état de ce qui existe en matière de sécurité, d'enseignement et d'éducation des jeunes. L'objet de mon intervention était d'obtenir plus de réponses sur les futurs développements. En effet, les chiffres que j'ai évoqués et la réalité que vous connaissez démontrent que ce qui a été mis en place jusqu'à présent n'est pas suffisant.

Ma question visait à connaître les mesures que vous envisagiez de prendre pour améliorer profondément et sensiblement la situation.

Je reviendrai peut-être devant vous pour vous poser la question.

Votre intention est-elle d'augmenter le nombre d'éducateurs, actuellement peu élevé, dans les structures de la Ville ?

M. le Bourgmestre.- Je vous ai également fait part de nos perspectives. Le nombre de gardiens de la paix a quasiment doublé. Une grande réforme de notre police est en cours, dont l'objectif est qu'elle soit davantage présente en rue et moins dans les commissariats. Ladite réforme se déroulera dans le courant de l'année 2018. Notre objectif est de rationaliser les commissariats, sachant que c'est la police qui doit aller vers le citoyen, et pas l'inverse.

En termes de répression, un tel taux de fermetures administratives suivies par le Parquet, c'est une première. Près de vingt établissements ont été fermés, soit judiciairement, donc à long terme, soit entre deux et cinq mois. L'effet de cette mesure sur la vie du quartier est immédiat. Quand des citoyens nous interpellent, la police lance immédiatement des actions.

Sur le volet jeunesse, je rappelle que sous la présente législature, 4.000 places d'école ont été créées, ainsi que 600 places de crèche et des infrastructures sportives. L'équipement sportif sur Laeken sera totalement renouvelé. Au cours des six dernières années et pendant les six années à venir, nous n'aurons jamais autant investi dans les équipements scolaires, sportifs et de jeunesse. Nous sommes dans la prospective, même si nous supportons facilement la comparaison avec d'autres communes. Nous avons créé bon nombre d'infrastructures publiques et soutenu de nombreuses structures associatives. Sur le plan culturel, citons le projet de la gare de Bockstael. Nous équipons largement Laeken et nous poursuivrons dans cette voie, même si nous sommes conscients qu'il subsiste des problèmes.

Mme Hariche, échevine.- Je rappelle que nous avons doublé le nombre d'intervenants divers et variés sur les dix dernières années. J'insiste sur le fait qu'en matière d'éducation, quand quelque chose est acquis, ce n'est pas terminé. Il faut ensuite évaluer les dispositifs et sans cesse les adapter aux besoins de la population. Si nous avons un nombre important d'intervenants, encore faut-il que les projets proposés soient adaptés et correspondent aux besoins de la population. Un travail quasi quotidien est mené à ce niveau pour répondre au mieux aux besoins de la population. Tous les services que j'ai énumérés et qui ont été mis en place ces quinze dernières années ne sont pas utilisés de manière optimale, même si tout ce qui concerne le soutien scolaire connaît un franc succès. Pour le reste, il reste des possibilités. En effet, nous ne pouvons pas contraindre les jeunes et les familles à fréquenter ces lieux. Nous réalisons donc un travail d'approche et de présentation de sorte qu'ils y viennent de manière volontaire.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

M. Maingain.- Lors du dernier Conseil, je suis intervenu sur les travaux en cours sur la rue du Midi. Je pensais que Beliris avait obtenu les marchés. Or je découvre que la Ville doit en urgence lancer les marchés publics pour la rénovation de ladite rue du

Midi. Cette manière de faire est un peu cavalière.

Pourquoi n'est-ce pas Beliris qui lance ces marchés ?

Quelle garantie avez-vous que le marché aura été attribué à la fin des travaux des impétrants pour permettre la rénovation de la rue ?

M. le Bourgmestre.- Nous avons repris à notre compte le marché de rénovation du tronçon de la rue du Midi entre la rue du Lombard et la rue des Pierres, par souci de rapidité. Après discussion avec les associations, nous avons décidé de ne pas commencer en même temps, en privilégiant le tronçon entre Fontainas et Plattesteen. Beliris nous a dès lors proposé de reprendre le marché, ce que nous avons fait.

M. Maingain.- Il me semble plus logique de disposer d'abord des permis et, ensuite, de lancer les marchés et de commencer les travaux. En l'espèce, je regrette la précipitation et le manque de proactivité de Beliris. La gestion de ce dossier me semble chaotique.

M. le Bourgmestre.- Nous avons répondu à la demande des habitants de voir les travaux débiter rapidement. Le chantier devrait durer huit ou neuf mois. Pour les impétrants, le chantier se fait par blocs. C'est nous qui avons demandé à Beliris de ne pas lancer de chantier sur toute la rue du Midi.

Mme Nagy.- S'agissant du point 2, je souhaiterais des précisions sur la mission confiée au bureau d'études choisi dans le dossier de rénovation du tronçon de la rue du Midi entre la rue des Pierres et la rue du Lombard.

M. le Bourgmestre.- Ce bureau nous accompagne dans le suivi du chantier.

Mme Nagy.- Je vous conseille de corriger l'arrêté du Collège. Dans l'explicitation du marché, il est en effet indiqué qu'Espaces-Mobilités n'est pas le bureau idéal. Or vous le choisissez...

M. le Bourgmestre.- Ce sera corrigé.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag bij punt 22, de gewestelijke toelage aan de gemeenten in het kader van het Brusselse Preventie- en Buurtbeleid.

Een van de elementen van die overeenkomst is de financiering van de straathoekwerkers. Het gaat om een bedrag van 740.000 euro over drie jaar. Dat is dus een vrij substantieel bedrag.

Zullen die straathoekwerkers ook actief naar de doelgroepen gaan of zullen ze wachten tot de mensen uit de buurt hen zelf contacteren? Waaruit bestaat hun rol? Is dat een actieve of veeleer een passieve rol? Welk profiel moeten de kandidaten hebben om voor deze functie in aanmerking te komen? Welke opleiding moeten ze gehad hebben? Hoe verloopt de samenwerking met de lokale integrale veiligheidscellen? Zal er een informatiedoorstroming zijn die interessant is voor de veiligheidscel?

Een volgende vraag betreft de nachtgemeenschapswachten. Zullen zij vaststellingen doen die eventueel kunnen leiden tot gemeentelijke administratieve sancties, de zogenaamde GAS-boetes?

Mme Hariche, échevine.- Le niveau des éducateurs de rue est un niveau B. Ce sont des éducateurs spécialisés. Ils sont porteurs d'un bachelier. Je n'ai pas leur profil de fonction sous la main. Contrairement aux maisons de jeunes, où les animateurs sont à la disposition du public, les éducateurs de rue vont à la rencontre des gens pour identifier leurs besoins et, le cas échéant, les orienter vers des structures existantes. Si aucune structure existante ne répond aux besoins du groupe rencontré ou de l'individu, ils tentent de répondre au mieux aux besoins. Je peux vous faire parvenir un profil de fonction plus précis.

De heer Van den Driessche.- Zal er een rechtstreekse rapportage zijn naar de lokale integrale veiligheidscel?

De Burgemeester.- Mijnheer Van den Driessche, ik heb een voorstel. Het is

misschien doeltreffender een verenigde sectie te organiseren over BRAVVO, de doelstellingen en de rol van BRAVVO in de verschillende wijken van de stad. De verschillende vragen over alle aspecten met betrekking tot de straathoekwerkers, de stadswachten en de overeenkomst met het Gewest kunnen daar aan bod komen en beantwoord worden.

Kunt u daar akkoord mee gaan?

De heer Van den Driessche.- Zal dat op korte termijn kunnen gebeuren?

De Burgemeester.- Het gaat om een nieuwe overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en BRAVVO. U krijgt het verslag van BRAVVO en we kunnen dan van gedachten wisselen over de rol van BRAVVO.

De heer Van den Driessche.- Ik kan hier akkoord mee gaan.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 5 relatif à l'accord entre le CPAS de la Ville et la Ville sur un programme URE.

Le programme pour lequel il nous est demandé d'adopter la convention court de juillet 2017 au 31 décembre 2017. Je m'étonne du fait que ce point nous soit soumis si tard.

M. le Bourgmestre.- Le programme Politique de la ville a été intégralement transféré aux Régions. Ce transfert a mis plus de temps que prévu. Une série de points relatifs à des programmes (déjà passés) de l'ancienne Politique des grandes villes, aujourd'hui Politique de la ville, vous seront soumis pour régularisation. Il a fallu le temps de la négociation. Le fait de régulariser nous permettra d'obtenir les subsides.

Mme Nagy.- Vous avez donc avancé les subsides ?

M. le Bourgmestre.- Oui, c'est toujours le cas pour la Politique de la ville.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lemesre

- Accord de la section.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik wens een stemverklaring af te leggen in verband met punt 25 betreffende de uitbreiding van de erkenning als toeristisch centrum van een deel van het grondgebied van de stad.

Wij zullen, net als twee jaar geleden, een tegenstem uitbrengen bij punt 25. Onze fractie is van mening dat het wettelijke kader niet gewijzigd dient te worden om te doen wat de stad nu al doet, namelijk de maandelijkse koopzondagen. Met deze uitbreiding wordt nu bevestigd wat wij vrezen en dat is dat de kleinhandelaars met het mes op de keel op termijn ertoe verplicht zullen worden de grotere ketens te volgen en dat de rechten van de werknemers hiermee verder zullen worden uitgehold. Wij zullen ook dit voorstel niet goedkeuren.

Ik heb nog twee vragen. Welke overlegmomenten zijn in dit verband gehouden, bijvoorbeeld met de verschillende handelscomités?

In februari 2016 is de grote uitbreiding van de toeristische zone ingevoerd. Is er daar al een evaluatie van of wanneer plant de bevoegde schepen een dergelijke evaluatie?

Mme Nagy.- Sur le même point, j'aurais voulu connaître la motivation de l'échevine du commerce et du Collège à étendre la zone touristique à une série de rues. Ladite zone touristique est déjà extrêmement vaste.

Mme Lemesre, échevine.- L'extension, limitée, concerne l'autre rive du boulevard du Régent. L'objectif est d'intégrer un lieu bien connu des Bruxellois et ouvert le dimanche, à savoir la librairie Filigranes, monument culturel de notre Région et lieu d'échange et de rencontre. Il s'agit presque d'une régularisation, plus que d'une extension. Toutefois, nous avons besoin de l'accord du Collège et du Conseil communal pour introduire un nouveau dossier de délimitation corrigée auprès du ministre fédéral de l'Économie et des Classes moyennes. Ce dernier se tourne ensuite vers le gouvernement et le ministre-président en charge du tourisme pour obtenir l'avis conforme du gouvernement régional. Je ne rappellerai pas ici le rayonnement

national et international de ce lieu.

Je prends acte du fait qu'en deux ans, vous n'avez pas changé d'avis sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche. Je ne partage pas votre position. Selon moi, une grande ville comme Bruxelles doit pouvoir mettre cette corde supplémentaire à son arc, comme le font d'autres grandes destinations de shopping. L'ouverture du dimanche constitue un atout supplémentaire pour l'attractivité du centre de notre Ville. Nous n'avons pas réalisé d'évaluation, mais nos contacts avec les grandes enseignes qui ont fait le choix d'ouvrir le premier dimanche du mois montrent que cette mesure prend progressivement place. Le shopping du dimanche commence à s'installer parmi les Bruxellois et parmi tous ceux que nous essayons d'attirer à nouveau dans le centre-ville. Nous tentons de faire en sorte que des personnes du Brabant wallon, de Flandre et d'ailleurs redécouvrent leur capitale de façon amusante à l'occasion d'un shopping du dimanche en famille. Nous y voyons un moyen de résister à la pression des centres commerciaux en périphérie.

M. Dhondt.- Votre réponse invoque les raisons pour lesquelles nous voterons contre ce projet. Car votre préoccupation et celle des grandes enseignes confirment notre crainte. Nous voulons laisser aux commerçants la liberté de choisir leur journée de fermeture, au lieu de les obliger à suivre les grandes enseignes jusqu'à ce qu'ils soient contraints de fermer leur commerce. Pour cette raison, nous voterons contre cette extension.

Mme Lemesre, échevine. Nous avons des conceptions différentes de la liberté. Nous leur donnons l'opportunité d'ouvrir sept jours sur sept dans un périmètre limité, à savoir le Pentagone et sa rive du côté du boulevard du Régent.

Mme Nagy.- Donc, l'ouverture le dimanche de la librairie dont question se fait depuis des années sans autorisation. Je me réjouis du fait qu'une mesure soit prise pour régulariser ladite ouverture du dimanche. Existe-t-il beaucoup d'endroits qui ne respectent pas les règlements et ne font pas l'objet de contrôles de la part de la Ville

de Bruxelles ? J'ai entendu l'échevin de l'urbanisme affirmer que seuls trois ou quatre night shops étaient autorisés...

Quelqu'un vérifie-t-il que les règles soient équitablement respectées par chacun ?

Mme Lemesre, échevine.- Sur la Grand-Place et alentour, un très grand nombre de magasins étaient dans l'illégalité, puisqu'ils ouvraient sept jours sur sept. Lorsqu'ils étaient inquiétés par le pouvoir fédéral, ils payaient l'amende. Plutôt que de laisser perdurer cette situation hypocrite, nous avons préféré, comme un très grand nombre de métropoles internationales, nous doter de cette zone touristique de façon claire. Nous y avons inclus cette célèbre librairie, laquelle a l'obligation de fermer un jour par semaine.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik heb enkele vragen bij punt 11, de plaatsing in 2018 van 22 nieuwe verlichtingspalen in de voetgangerszone.

Het College wenst een nieuw model van verlichtingspalen te plaatsen in de voetgangerszone. We hebben geen probleem met de keuze van het model, maar het gaat hier om een bijkomende kostprijs van 500.000 euro. Is dat correct?

Die bijkomende kosten worden gedragen door de stad Brussel. Ze komen bovenop het bedrag van zes miljoen euro, zijnde de kostprijs voor de herinrichting van de voetgangerszone ten laste van de stad Brussel. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betaalt 7 miljoen euro en het resterende bedrag is voor de rekening van Beliris.

Moeten we die 500.000 euro bijtellen bij het bedrag dat de stad Brussel voor haar rekening neemt? Waarom komt dat nu plots op de agenda? Door welk nieuw element is het College nu plots in actie geschoten?

Volgende maand krijgen we een dossier op de banken voor een bijkomend bedrag van 2 miljoen euro voor het versnellen van de werken in de voetgangerszone. Dat maakt

dat het budget voor de heraanleg bijna 50% hoger zal liggen dan aanvankelijk voorzien.

Onze fractie steunt de heraanleg, maar het budget is blijkbaar aan het ontploffen. Dus graag meer uitleg van het College.

Mme Nagy.- Le point en question vise la modification du type de luminaire qui équipera le piétonnier, dont il résulte une dépense supplémentaire de plus de 400.000 €. Le Collège a décidé de ce changement le 25 octobre 2017. Le nouveau modèle permettrait d'intégrer des haut-parleurs, des caméras, etc. Si chaque lampadaire est équipé de haut-parleurs, cela posera un réel problème en termes de nuisances.

Dans les villes qui rénovent leur espace public au bénéfice des usagers piétons et cyclistes, comme Copenhague, l'éclairage est orienté vers le sol et il n'est pas très intense. Pouvez-vous justifier ce montant ?

Si l'aménagement se prolonge jusqu'au bout du boulevard Lemonnier et vise également Adolphe Max, ce qui serait souhaitable pour la survie de ce tronçon du boulevard, votre intention est-elle de faire appel à ce type de luminaires beaucoup plus coûteux ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Nous essayons sans cesse d'améliorer nos projets. Nous avons mené des discussions avec Sibelga, laquelle effectue des tests en amont pour éviter toute erreur. Sur l'espace public, Sibelga exige un éclairage de minimum 60 W. Or le modèle initialement choisi n'autorisait qu'un maximum de 60 W, ce qui ne nous permettait pas d'augmenter la puissance des luminaires en cas de sous-éclairage des boulevards du centre. Et nous savons qu'un lien étroit existe entre éclairage et sécurité.

Nous avons donc recherché un équipement plus puissant et nous avons opté pour une gamme légèrement supérieure permettant des éclairages de 150 W. Ces luminaires peuvent également accueillir des éclairages annexes, des prises électriques, des prises d'eau, des bornes wifi et des haut-parleurs. Ces équipements annexes ne sont pas prévus pour l'instant, mais nous pourrions les installer ultérieurement sans devoir changer les poteaux des luminaires. Je souhaite éviter que l'espace public ne soit occupé par des poteaux de la Ville, de la Région, de la STIB, de Sibelga, etc. Ce que nous vous proposons peut sembler plus cher, mais je puis vous assurer qu'à terme, nous réaliserons de sensibles économies, car les équipements des différents impétrants seront intégrés dans les mêmes poteaux.

M. Dhondt.- Le Collège dit qu'il essaie de faire mieux, mais dans le cadre du réaménagement des boulevards du centre, il est déjà heureux que les travaux aient enfin commencé.

60 W, c'est la puissance de l'éclairage actuellement présent dans nos rues. Le sentiment de sécurité est une chose importante, mais l'objectif est-il de placer des spots qui éclairent le visage de chaque passant ?

Est-il responsable de dépenser 500.000 € pour des options que nous n'utiliserons peut-être pas ? J'entends que ce montant vient s'ajouter à celui de 6 millions initialement prévu et aux 2 millions supplémentaires annoncés.

Mme Nagy.- Les boulevards du centre vont du boulevard du Midi à la place Rogier. Dans le dessin urbain, il faut une continuité sur cet axe. Est-il prévu que cet éclairage plus cher soit prolongé jusqu'aux boulevards Lemonnier et Adolphe Max ?

Vous nous dites que cet équipement permettra un suréclairage. Je peux vous citer en exemple des villes qui, justement, font en sorte d'apaiser leur centre-ville en favorisant la circulation piétonne, notamment, et en y installant un éclairage raisonnable.

Se pose également la question du bruit et de l'animation permanente sur ce boulevard.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Je n'ai jamais parlé de suréclairage. Pour le moment, à ma connaissance, nous sommes au-dessus de 60 W. L'éclairage serait donc plus faible. L'éclairage ne doit pas être trop fort, mais il ne doit pas donner l'impression d'une zone sous-éclairée. L'objectif est d'apaiser l'espace public. En outre, les éclairages annexes permettraient d'illuminer l'un ou l'autre bâtiment, par exemple le bâtiment de la Bourse.

Le coût est élevé, mais par rapport au coût global du réaménagement du boulevard, il est limité. En outre, cette dépense s'étalera sur plusieurs années. Les luminaires entraînent toujours des dépenses considérables. Il ne s'agit pas d'un choix somptuaire, mais d'un choix qualitatif que la Ville souhaitait pour ce boulevard.

Vous nous auriez reproché le sous-éclairage des boulevards. Ces luminaires pourront être « tunés » en fonction de leur situation sur le boulevard.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales – Mondelinge vragen

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de verdeling van het fonds voor de Europese toppen over de Brusselse gemeenten

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, het Brussels Hoofdstedelijk Gewest krijgt jaarlijks een federale dotatie voor de financiering van de uitgaven voor veiligheid bij de Europese Toppen te Brussel en veiligheid in het kader van haar nationale en internationale hoofdstedelijke functie.

Naar aanleiding van de zesde staatshervorming werd dit bedrag opgetrokken van 25 miljoen euro naar 55 miljoen euro. Dat werd toen verantwoord door de toename van het aantal Europese Toppen en het aantal delegaties na de uitbreiding van de

Europese Unie. Door de zesde staatshervorming veranderde het karakter van die federale transfert van een subsidie naar een dotatie waardoor de Brusselse regering maximale vrijheid heeft om deze middelen binnen de doelstelling van die dotatie te bestemmen.

Via het evaluatieverslag 2016 van de Brusselse Regering omtrent de aanwending van het Fonds Europese Toppen konden we eindelijk de bestemming van die middelen voor 2016 achterhalen en de vaststellingen zijn ontstellend: slechts 3,3 miljoen euro van de 55 miljoen euro wordt daadwerkelijk besteed aan de veiligheid van de Europese Toppen. Zo krijgt politiezone Polbru – Brussel Hoofdstad-Elsene – ongeveer 2,1 miljoen euro en de politiezone Polbruno – Evere, Schaarbeek, Sint-Joost-ten-Node – 0,57 miljoen euro. Wanneer de burgemeester van die zones klagen dat de overheid te weinig tussenkomt in hun inspanningen op het vlak van de veiligheid van die Europese Toppen, ligt de schuld dus duidelijk bij de Brusselse regering die de verhoogde dotatie niet gebruikt voor waar ze werkelijk bedoeld is.

Welke acties heeft het stadsbestuur van onze stad ondernomen en zal het nog ondernemen ten aanzien van de Brusselse regering om verandering te krijgen in de verdeling van die dotatie ?

De Burgemeester.- Mijnheer Van den Driessche, sinds de zesde staatshervorming komt het de Brusselse Hoofdstedelijke regering toe de modaliteiten vast te leggen voor de financiële tegemoetkoming aan de zes Brusselse zones ten laste van het "Fonds bestemd voor de financiering van sommige uitgaven inzake veiligheid die voortvloeien uit de organisatie van de Europese Toppen in Brussel, evenals van uitgaven voor veiligheid en preventie die verbonden zijn aan de nationale en internationale hoofdstedelijke functie van Brussel".

Deze subsidiëring wordt opgesplitst in drie luiken waaronder het luik dat vroeger het "Fonds voor de Europese Toppen" werd genoemd, maar dat ruimer was dan enkel de financiering van deze Toppen. Dit fonds, in leven geroepen in 2003, moest eveneens toelaten de rekrutering in de Brusselse zones aan te moedigen.

Onze zone krijgt hiervan 7 miljoen of 41%.

Naast deze subsidie geeft het Gewest eveneens een subsidie voor de beveiliging van

het openbaar vervoer door de financiering van 250 inspecteurs verdeeld over de zes zones en voor de terroristische dreiging. In totaal besteedt het Gewest 40 miljoen euro aan de zes politiezones en onze zone krijgt daar ongeveer 35 % van. De verdeling van de subsidies behoort tot de bevoegdheid van de Brusselse Regering en dient daar dus aangekaart te worden.

We kunnen enkel onderstrepen dat de financiering inderdaad niet overeenstemt met de lasten die steeds stijgen in onze zone. We hebben dit meerdere malen aangekaart, zowel schriftelijk als tijdens werkvergaderingen, zowel bij de Brusselse als de federale regering. Laten we ook niet vergeten dat tal van activiteiten federale materies zijn. Zo blijven de facturen met betrekking tot het bezoek van president Obama in 2014 en president Trump in 2017 tot op heden nog steeds zonder respons waardoor ze volledig ten laste van de zone vallen.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, de burgemeester heeft geen antwoord gegeven op mijn vraag. Ik kan daar alleen maar uit besluiten dat hij mij gelijk geeft, dat het probleem dat onze zone te weinig geld krijgt voor de Europese Toppen zich situeert op het niveau van het Gewest.

Ik verwacht dan ook dat hij contact opneemt met het Gewest om ervoor te zorgen dat onze zone, zoals hij eerder verklaarde, het deel krijgt waar ze op moet kunnen beschikken om deftig werk te verrichten tijdens die Europese Toppen, niet meer en niet minder.

De Burgemeester.- Ik geef de voorkeur aan investeringen in het nabijheidsbeleid in de verschillende wijken in plaats van alles in te zetten op de Europese Toppen. Dat is een politieke keuze van de meerderheid in deze stad.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik wens daar nog iets aan toe te voegen.

De Voorzitter.- Mijnheer Van den Driessche, uw spreektijd is uitgeput.

De heer Van den Driessche.- Het is toch de oppositie die het laatste woord heeft. Het is juist dat het hier een kwestie van prioriteiten is, maar de MIVB een subsidie van 3 miljoen uit die pot toekennen om 50 stations uit te rusten met drinkfontein en zegt genoeg. Dat heeft niets te maken met de veiligheid rond de Europese Toppen.

De Burgemeester.- Wij hebben over de veiligheid in de Europese wijk geen lessen te krijgen van de N-VA.

Mondelinge vragen van de heer Van den Driessche betreffende de renovatie van de Philipstoren bij het de Brouckèreplein

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, op 5 januari 2017 berichtte Bruzz over het nieuws dat de stad Brussel beslist heeft dat de grote zwarte kantoortoren, de zogenaamde Philipstoren aan het de Brouckèreplein ingrijpend gerenoveerd mag worden. De Philipstoren bij het De Brouckèreplein is een gebouw dat dateert uit de jaren 60.

Volgens het nieuwsbericht wordt het gebouw niet afgebroken, maar krijgt het een grondige renovatie. De structuur van de toren blijft behouden, maar het zwarte spiegelglas verdwijnt. De “gordijngevel” wordt vervangen door een gevel met lichte stenen elementen en glas. Er komt iets meer kantooruimte door de ingrepen. De oppervlakte stijgt van 37.000 naar 41.000 vierkante meter.

Ook het gelijkvloers wordt aangepakt. Dat bestaat vandaag vooral uit ramen voor kantoren. Voor passanten is er niets te zien, er is ook weinig interactie tussen het gebouw en de straat. De zogeheten plint moet daarom uinodigender worden. Op de onderste etages komen winkels en publieke voorzieningen, wat volgens de Overlegcommissie zal zorgen voor meer dynamiek rond het gebouw.

Volgens het nieuwsbericht hoopt de eigenaar van het gebouw dat de werken snel kunnen beginnen. De komende weken zullen de bouwbedrijven aangesteld worden zodat het ontwerp van architecten Conix meteen gerealiseerd kan worden als de bouwvergunning afgeleverd wordt.

Het is een goede zaak dat één van de prominente gebouwen bij het De Brouckèreplein een facelift krijgt, dat komt de wijk alleen maar ten goede.

Gebeurt de renovatie, gezien de ligging van het gebouw, in overleg met de gewestelijke bouwmeesters?

Aangezien het een gebouw uit de jaren 60 betreft, is de kans op aanwezigheid van asbest zeer groot. Heeft het stadsbestuur er weet van dat er zich nog asbest in het

gebouw bevindt? Met andere woorden, is er zekerheid dat deze werken zullen gebeuren in overeenstemming met artikel 2, paragraaf 3, van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering van 10 april 2008 betreffende de voorwaarden die van toepassing zijn op de werven voor de verwijdering en de inkapseling van asbest? Dat artikel stelt immers dat in het geval van een verbouwing van een gebouw, in de zin van artikel 98 van het Brussels Wetboek van Ruimtelijke Ordening, alle asbesthoudende toepassingen waaraan men bij de werken raakt, vooraf worden weggehaald, behoudens afwijking toegestaan door het BIM.

M. Coomans de Brachène, échevin.- La Ville de Bruxelles n'a pas grand-chose à décider concernant ce bâtiment. En effet, même si elle est propriétaire du tréfonds, elle n'en récupérera la pleine propriété qu'en 2067 ou 2068.

Par ailleurs, s'agissant d'un bâtiment de plus de 20.000 m², c'est la Région qui délivrera tous les permis nécessaires.

Contact a été pris avec le maître architecte. Le projet a été présenté l'année passée et adapté en fonction de ses remarques. J'ai moi-même émis des remarques qui, malheureusement, n'ont pas été entendues. Je ne suis pas heureux de certains éléments du projet. La Région et la Ville ne sont pas toujours d'accord en ces matières.

J'en viens à la présence d'amiante. Entre 2011 et 2014, l'IBGE a délivré plusieurs permis d'environnement pour des travaux de désamiantage dans le bâtiment.

L'administration ne dispose pas d'inventaire récent de l'amiante sur ce site. Il se peut donc que, malgré les travaux de désamiantage déjà réalisés dans le passé, certains éléments en amiante soient toujours présents. L'entrepreneur qui sera désigné par le maître d'ouvrage aura l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. Il devra notamment introduire une demande de déclaration de classe 3 pour le chantier de rénovation auprès du service des autorisations. Cette déclaration devra être accompagnée d'un inventaire amiante conformément à l'arrêté du gouvernement de la Région bruxelloise du 10 avril 2008 relatif aux conditions applicables aux chantiers

d'enlèvement et d'encapsulation de l'amiante.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik vind het positief dat er overleg is geweest met het Gewest. Ik reken er dan ook op dat er bij de toekenning van de vergunningen van de kant van de stad Brussel nauw toezicht wordt uitgeoefend, want het gaat hier toch om de openbare gezondheid.

M. Coomans de Brachène, échevin.- La commission de concertation a déjà eu lieu. Nous serons très vigilants à la question de l'amiante, tout comme Bruxelles Environnement.

Question de M. Maingain relative au bilan de Plaisirs d'hiver et des festivités de fin d'année

M. Maingain.- Cette question avait été reportée pour permettre à l'échevine de disposer des chiffres. Je constate que la primeur en a été donnée aux médias. Lorsque je demande des chiffres au Conseil communal, il m'est répondu qu'on n'en dispose pas, mais on les publie dans la presse. Je trouve cette façon de faire assez particulière.

Quel est le bilan tiré de Plaisirs d'hiver en termes de visiteurs et de satisfaction commerciale des exposants ?

Quel est le bilan des festivités du 31 décembre en termes de personnes présentes et de gestion des flux lors du feu d'artifice sur le plateau du Heysel ?

Quel est le bilan des interventions policières dans la nuit du 31 décembre ?

Mme Lalieux, échevine. Je ne disposais pas encore des chiffres que vous me demandiez. La conférence de presse de vendredi était prévue depuis près de dix jours. Vous posez parfois des questions à la presse avant de les poser au Collège. Ne jouez pas à l'innocent ou au naïf, car je ne pense pas que vous le soyez.

Les chiffres de Plaisirs d'hiver sont plutôt bons. Ils sont en augmentation par rapport à l'année passée, avec entre 40 et 50.000 visiteurs de plus. Il est vrai que Plaisirs d'hiver

s'est étendu. Les chiffres sont fonction des capteurs GSM. Nous avons étendu l'événement à la place de la Monnaie. L'ouverture de The Mint a remporté un franc succès sur le plan commercial. Mme Lemesre ne me contredira pas. Selon les comptages, les chiffres sont excellents. C'est la première année où nous avons tant de pluie, mais aucun commerçant ne nous a dit qu'il ne viendrait pas à cause du mauvais temps et du manque d'affluence.

Le bilan est totalement excellent pour les hôtels, avec une augmentation de 7 % des nuitées. J'ai rencontré le secteur horeca établi au Vismet, sur la place Sainte-Catherine et dans la rue de Flandre. Il est très content, car quand il pleut, les gens préfèrent manger à l'intérieur. Il représente notre poumon économique et c'est aussi vers lui que nous nous tournons. Il était donc ravi de cette édition des Plaisirs d'hiver.

Le Winterpop fut une réelle réussite. Cet événement est une option plus conviviale, familiale, intergénérationnelle et culturelle. Il a bien fonctionné et à la demande des gens, nous serons présents dans le quartier l'année prochaine.

45.000 personnes ont assisté au feu d'artifice. Il n'y a pas eu d'opération de police notable, ni aux Plaisirs d'hiver, ni au feu d'artifice.

Bien entendu, nous devons toujours nous améliorer en termes de mobilité, et nous y travaillons. Il est clair que cette édition était plus difficile et, sans doute, un peu plus invasive pour les citoyens et les habitants, vu les chantiers sur le piétonnier et le nécessaire réaménagement des Plaisirs d'hiver en fonction des travaux. Il n'y a pas eu de problème de foule sur la place de Brouckère. Les gens ont sagement respecté l'ensemble des chemins créés à travers le chantier. Pour l'année prochaine, nous espérons une meilleure implantation.

M. Maingain.- Une méthodologie a-t-elle été élaborée pour organiser une enquête de satisfaction auprès des riverains sur les nuisances ?

Mme Lalieux, échevine.- Pendant les Plaisirs d'hiver, une rencontre a lieu chaque semaine avec les habitants qui le souhaitent. L'invitation est envoyée par toutes-boîtes. Des habitants se sont plaints, mais, la semaine qui a suivi, les gens ont tous formulé des avis positifs. Un débriefing avec les habitants aura lieu au cours du mois de mars.

Le nombre de visiteurs est, selon le comptage Proximus, de 2.387.382, avec une augmentation du nombre de visiteurs étrangers, ce qui est important pour notre secteur horeca et notre secteur hôtelier. La fédération hôtelière s'est félicitée de l'événement.

Question de M. Maingain relative au stationnement des riverains durant les travaux de l'avenue Franklin Roosevelt

M. Maingain.- Nous avons déjà plus d'une fois parlé du difficile chantier de l'avenue Franklin Roosevelt et de ses impacts sur la vie des riverains.

L'un des problèmes rencontrés est que les travaux empêchent une grande partie de ceux-ci de stationner sur l'avenue ou dans les rues perpendiculaires. Dès lors, une part importante du stationnement s'est reportée sur les voiries ixelloises. Or cette commune limitrophe de notre Ville a récemment mis les rues situées à l'arrière de l'avenue Roosevelt en zone bleue.

Nous disposons déjà d'un accord de reconnaissance mutuelle de nos cartes de stationnement avec Ixelles, qui couvre en partie l'arrière de l'avenue Roosevelt, mais dans un périmètre limité, voire lui-même entravé par les travaux.

En outre, de nombreux riverains de l'avenue Roosevelt disposaient de parkings privés (aujourd'hui complètement inaccessibles, le temps des travaux) qui les dispensaient de recourir au stationnement en voirie ou de disposer d'une carte de riverain. Ils ne sont dès lors par reconnus dans le cadre de l'accord de reconnaissance mutuelle entre

nos deux communes.

Au vu de l'importance et de la durée du chantier, pourriez-vous intervenir auprès de votre collègue ixellois pour demander une période de tolérance durant les travaux en termes de contrôles et sanctions dans les rues voisines de l'avenue Franklin Roosevelt qui accueillent le report de stationnement ?

Pourriez-vous prévoir, par exemple via l'identification par une vignette dédiée, une extension de l'accord de reconnaissance mutuelle avec Ixelles pour le stationnement des riverains de l'avenue Roosevelt qui ne disposeraient pas de carte de riverain ?

Mme Lemesre, échevine.- À la suite des plaintes de riverains relatives aux travaux d'aménagement du chantier voulu par le gouvernement régional, une réunion de concertation sur la mise en zone bleue du quartier Roosevelt et Champ du Vert chasseur a été organisée le 13 novembre 2017. Une partie des riverains étaient en faveur de cette mesure, d'autres étaient contre.

À l'issue de cette concertation organisée par mon collègue M. Weytsman, les décisions suivantes ont été prises, conjointement avec l'association de riverains et les habitants qui se sont présentés à la réunion :

- maintenir la mise en zone bleue dans le quartier de l'ULB entre l'avenue de Cérès et l'avenue Air Marshal Coningham incluse. Sur ce point, tous les habitants étaient unanimes ;
- maintenir la zone bleue dans le quartier du Vert chasseur, car les habitants y souffrent du report de stationnement dû au placement d'horodateurs sur le territoire uclois ;
- suspendre la zone bleue dans le quartier de l'Hippodrome, à partir de l'avenue Marshal Coningham jusqu'à la chaussée de La Hulpe. Là, les riverains étaient très clairs aussi. Ils ont demandé de revoir temporairement l'application de la zone bleue. Les riverains ayant déjà sollicité une carte de riverain et habitant dans l'une des rues de cette zone peuvent demander le remboursement de ladite carte.

Les riverains ont été rapidement informés de cette décision par un courrier toutes-boîtes.

Votre demande d'étendre l'accord de réciprocité n'a pas été évoquée par les riverains lors de cette réunion. À ce jour, depuis la suspension de la zone bleue, aucune demande en ce sens ne nous est parvenue. Nous pouvons, bien entendu, enquêter sur cette question. S'il se révèle nécessaire d'étendre l'accord, la bonne nouvelle est que la commune d'Ixelles a récemment confié la gestion de ses cartes de stationnement à la société qui gère les cartes de stationnement virtuelles que la Ville utilise également. Cela facilitera nos relations. Il suffirait donc d'encoder une liste de véhicules reconnus afin d'assurer un contrôle efficace. Cette méthodologie est déjà utilisée par la cellule de stationnement dans le cadre des accords de réciprocité avec la commune d'Ixelles. La vignette n'est donc pas nécessaire.

M. Weytsman, échevin.- Ce fut une réunion participative assez intéressante. Les habitants se sont présentés avec leurs diverses demandes. Je pensais que nous pourrions même aller un peu plus loin en appliquant un mécanisme de rotation, mais cela n'a pas été nécessaire, vu l'unanimité des habitants. Une réévaluation est prévue dans les six mois.

M. Maingain.- Les mesures prises par la Ville de Bruxelles vont dans le bon sens. Malheureusement, l'ensemble du report ne se fait pas uniquement sur la Ville et sur Ixelles. Le groupe DÉFI interviendra également au Conseil communal d'Ixelles. J'ai reçu des demandes particulières de citoyens qui avaient été sanctionnés à cause du report. Je les invite à se manifester auprès de la Ville pour que vous puissiez relayer l'information auprès de vos homologues ixellois.

**Question de M. Maingain relative à l'état de la rénovation et de l'exploitation du
Cirque royal et la reprise par Brussels Expo du BSF**

M. Maingain.- L'avenir et l'exploitation du Cirque royal ont rejoint la série des sagas de votre majorité. J'aimerais faire le point sur l'état du dossier et des travaux qui y sont en cours.

Pouvez-vous m'indiquer où en sont les travaux de rénovation du Cirque royal ?

Pouvez-vous m'indiquer quand vous espérez rouvrir cette salle ?

Après l'échec de votre volonté de l'exploiter en gestion propre ou via Brussels Expo, j'aimerais également vous entendre sur la future exploitation du Cirque royal après sa rénovation. La fermeture de cette salle emblématique produit déjà ses effets sur l'offre culturelle bruxelloise, avec un appauvrissement de celle-ci.

En outre, faisant suite à votre volonté de placer Bruxelles Expo au centre de l'exploitation des salles musicales et de développer cette institution non plus comme un simple gestionnaire de salles, mais comme un opérateur musico-événementiel, nous avons appris qu'elle reprenait l'organisation du BSF.

Qu'est-ce qui a justifié la reprise du BSF par Bruxelles Expo ?

Dans le cadre de cette reprise, qu'advient-il des emplois au sein de l'asbl, notamment des ACS ?

Il semble que cette reprise s'accompagne d'une refonte du Festival, dont la durée passera de 10 à 5 jours.

Quel en sera le budget ? Comment s'articulera l'organisation du BSF par Bruxelles Expo ?

En outre, j'aimerais vous interroger sur le bilan d'exploitation des salles gérées par Bruxelles Expo, à savoir le Palais 12 et La Madeleine en termes de programmation. Ces deux endroits semblent en effet largement sous-exploités.

M. Ouriaghli, échevin.- Je tenais, tout d'abord, à vous rappeler que les travaux de rénovation du Cirque royal entrepris par la Régie foncière ont été initiés en vue de

remettre cette salle en conformité, après le départ du concessionnaire précédent qui ne respectait pas les conditions d'exploitation visées par le permis d'environnement et l'avis du Siamu.

Faisant suite à l'arrêt du 29 juin 2017 empêchant la Ville de poursuivre la convention de concession avec Brussels Expo et en l'absence d'alternative permettant toute exploitation de la salle, la Régie foncière de la Ville, en bon propriétaire, a engagé les travaux de première nécessité portant, notamment sur :

- la détection et sécurisation incendie ;
- la remise en conformité de l'ascenseur ;
- les travaux d'infrastructure et de compartimentage, d'aménagement intérieur pour les loges, la salle et le catering ;
- les travaux de remise en état électrique ;
- la rénovation complète de la chaufferie ;
- la révision sanitaire.

Ces travaux, particulièrement invasifs, ont permis de mettre à nu plusieurs éléments du bâtiment et d'étendre la réflexion et les interventions relatives à la mise en conformité (notamment en termes de stabilité au feu).

Une importante campagne de réfection des finitions est en cours afin d'intégrer les diverses techniques. À ce titre, certains espaces sont en cours de rénovation complète (le bar, les loges, les sanitaires...).

La Régie met également ce délai à profit afin de procéder à la réfection absolument nécessaire de la façade, qui pourra commencer à la sortie de l'hiver et se terminer vers la mi-avril. Le bâtiment sera donc totalement rénové et restauré.

En parallèle à ces travaux de rénovation, nous poursuivons activement la réflexion sur une exploitation par la Ville qui respecte les décisions de justice.

M. le Bourgmestre.- Le BSF a été repris dès 2014 par Brussels Expo qui en a racheté le fonds de commerce. L'asbl Festival des musiques de Bruxelles a coexisté à côté de Brussels Expo. Elle ne gérait plus que la programmation du festival, les aspects organisationnels, marketing, sécuritaires et logistiques étant dès lors pris en charge par Brussels Expo dès l'édition 2014.

Depuis l'édition 2014, tous les acteurs reconnaissent la professionnalisation du festival qui s'est considérablement amélioré sur les plans de la logistique, de l'accueil des artistes, des infrastructures scéniques, de la sécurité (dans un contexte de menace d'attentats), des offres VIP, de l'accueil des spectateurs, etc., cela grâce à l'apport des équipes événementielles de Brussels Expo.

Auparavant limité à deux postes ACS et un poste de directeur, le BSF a pu s'appuyer sur le savoir-faire de dizaines de collaborateurs de Brussels Expo dans des domaines aussi variés que la recherche de sponsors, la vente d'une offre VIP à des entreprises, la gestion des bars et du catering, l'expérience internationale d'un directeur technique, d'un responsable de la sécurité et de nombreux techniciens.

La reprise du BSF était donc impérative et a permis dès 2014 de bénéficier d'économies d'échelle importantes entre les deux structures.

Dans le cadre de la rationalisation du nombre d'asbl et de mandats, et d'une bonne gouvernance, il était donc totalement naturel de supprimer l'asbl Festival des musiques de Bruxelles, devenue superflue.

Comme l'ensemble des actifs et des passifs de l'asbl, les contrats de travail et les postes ACS ont été transférés vers Brussels Expo. Il n'y a donc pas eu de perte d'emploi.

Comme indiqué précédemment, la reprise du festival par Brussels Expo date de 2014.

La réduction du nombre de jours n'est donc aucunement liée à celle-ci, mais bien à des impératifs de réduction des coûts afin de pérenniser le BSF sur le long terme. À cet égard, notons que déjà en 2017, les grandes scènes à l'extérieur n'étaient ouvertes que 7 jours et non 10 jours.

Effectivement, la reprise du BSF s'accompagne également d'une reprise des subsides qui couvriraient cet événement. La question de la reprise des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles est pendante d'une analyse juridique du contrat-cadre.

J'en viens au bilan. En introduction, j'aimerais insister sur le fait que nous devrions nous réjouir de l'ouverture, ces dernières années, de deux nouvelles salles de concerts sur le territoire de la Ville. Comme vous l'avez vous-même indiqué, Brussels Expo est un gestionnaire de salles et la Ville, en tant que propriétaire de ces infrastructures, ne peut que se satisfaire des investissements importants engagés par Brussels Expo, soit plus de 53 millions cumulés depuis 2013 dans les salles de la Ville : les palais du Heysel (25), le Palais 12 (26) et la Madeleine (2). C'est particulièrement réjouissant quand on compare ces montants à ceux investis dans le bâtiment de la Ville sur une période de 18 ans au Cirque royal par le précédent gestionnaire, soit 1 million d'euros. Oui, un million sur 18 ans, soit 55.000 € par an ! C'est aussi un paramètre qui doit être pris en compte en tant que propriétaire (l'investissement et l'entretien de nos salles).

Je vous rappelle que nous avons récupéré la salle du Cirque royal dans un état déplorable (fait confirmé par un audit des pompiers et un autre d'une société spécialisée), alors qu'aujourd'hui, tout le monde s'enthousiasme de la qualité de l'outil que sont le Palais 12 et la Madeleine en termes d'infrastructures.

Quant à la programmation, en 2017, le Palais 12 a accueilli 36 dates de spectacles et concerts, 9 événements d'entreprise et 83 jours de salons, soit 128 jours d'occupation. En 2018, Brussels Expo table sur 45 jours de concerts et spectacles, 10 événements

d'entreprise et 75 jours de salons.

Il est important de positionner un acteur fort qui défende les intérêts de Bruxelles et des Bruxellois. Les équipes du Palais 12 sont bien conscientes des enjeux et travaillent aussi à mieux positionner le Palais 12 sur des jauges inférieures, cela afin de doper le nombre de concerts.

En ce qui concerne la Madeleine, 37 concerts ont été organisés en 2017 et 27 événements divers. Rappelons cependant que la Madeleine a été fermée pendant plusieurs semaines pour des travaux d'augmentation de sa jauge d'exploitation (de 1.000 à 1.500). Ici non plus, rien d'alarmant, puisqu'il faut laisser le temps aux organisateurs de se laisser convaincre par les qualités d'une nouvelle salle qui n'était plus affectée à ces activités de concerts depuis de nombreuses années. En 2018, les réservations explosent (croissance de 100 %) après l'appropriation de la salle par les professionnels du secteur. Brussels Expo table sur plus de 70 dates de concerts, dont 55 sont déjà confirmées.

Je rappelle à toutes fins utiles qu'il est intellectuellement incorrect de comparer la programmation d'une salle comme l'AB ou le Botanique - qui bénéficient respectivement de 2,7 millions et 3,1 millions d'euros de subsides pour leur programmation - et celle de Brussels Expo, qui ne dispose pas de cet apport d'argent public et qui exploite la Madeleine sans subside de programmation. Donc, les autres salles paient des artistes pour qu'ils viennent jouer chez eux. Ces subsides représentent en effet l'achat de 120 à 150 concerts par an dans des salles de cette capacité. Faites le calcul : avec ces mêmes subsides, la Madeleine présenterait un bilan de plus de 150 dates en 2017 et de plus de 200 dates en 2018.

Il y a donc un vrai débat : faut-il subsidier les salles de Brussels Expo ?

M. Maingain.- Quelle est la date prévue pour la fin des travaux ?

Quelles sont les pistes explorées pour l'exploitation du Cirque royal ?

S'agissant du BSF, je reconnais là toute la créativité de M. Close, qui évoque des mesures de bonne gouvernance. Il s'agit en fait d'un choix politique. En réalité, vous confiez la programmation à Brussels Expo. Ce choix a des conséquences en termes de programmation.

Comme vous, je veux défendre le rôle central de Bruxelles dans le paysage musico-événementiel en Belgique, mais je ne veux pas que cela se fasse aux dépens de la qualité et de la quantité de l'offre. J'ai l'impression que vous vous entêtez dans une logique qui appauvrira l'offre culturelle, événementielle et musicale à Bruxelles. Vous ne savez pas comment vous exploiterez le Cirque royal ni comment vous restaurerez une programmation de qualité. Je tire la sonnette d'alarme sur ce point.

Question de Mme Jellab concernant la période coloniale (statues, plaques commémoratives, enseignement...)

Mme Jellab.- Il y a une semaine, la presse annonçait la disparition du buste du Roi Léopold II dans le parc Duden à Forest. Une action revendiquée par des militants de la cause « décoloniale ». Ce n'est pas la première fois que des statues du roi sont visées. Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, la statue équestre du roi, derrière le Palais royal, est également régulièrement visée.

Cet énième épisode rappelle les tensions existantes et croissantes autour de notre passé colonial dans notre société en général et dans notre Ville en particulier. Des statues, avenues et bâtiments glorifient notre passé colonial, en omettant de faire état des heures sombres de notre histoire qui ont réduit des peuples à l'esclavage en pillant sauvagement leurs ressources. Ces hommages très datés dans l'espace public ne participent pas à une meilleure cohésion sociale, au contraire, ils renforcent les préjugés et attisent le racisme.

Il est plus que temps d'assumer notre passé et de reconnaître nos responsabilités dans l'établissement d'un régime politique, militaire et économique inégalitaire, très

violent, raciste et excluant. Les exactions, déportations, exploitations, tortures et meurtres qui ont été commis par les institutions belges sont avérés, de très nombreux travaux scientifiques l'attestent. Si la Belgique assumait enfin sa responsabilité, les jeunes générations afro-descendantes pourraient grandir sans amertume ni haine dans leur pays, notre pays. Il s'agit avant tout d'un souci de justice et de reconnaissance de la souffrance qui perdure pour de nombreux concitoyens et d'œuvrer pour une citoyenneté réconciliée et apaisée.

Monsieur le Bourgmestre, ne pensez-vous pas que notre Ville, capitale de notre pays et du continent européen, se doit de donner l'exemple en :

- condamnant le fait colonial et exprimant collectivement ses regrets ;
- apposant des plaques explicatives devant les statues et autres monuments qui glorifient cette période ;
- baptisant une rue, une avenue, une place du nom d'un homme élu démocratiquement et dont la Belgique porte la responsabilité de la mort : Patrice Lumumba ;
- installant une plaque commémorative en mémoire de toutes les victimes de nos exactions et crimes au Burundi, Rwanda et Congo. En mémoire aux résistants qui s'élevèrent contre l'occupant colonial et également en mémoire des milliers de soldats africains qui se sont battus pour le compte de la Belgique et de nos libertés ?

Madame l'échevine de l'Instruction publique, vous avez également une responsabilité dans l'enseignement de cette page sombre de notre histoire et sa contextualisation. Le CPEONS a fait le choix d'un programme minimaliste et laisse une très grande liberté aux professeurs quant au contenu du cours de l'histoire coloniale en filières techniques et professionnelles.

Pouvez-vous me dire :

- si la période coloniale en Afrique y est enseignée de manière moins édulcorée que ce que préconise la Fédération Wallonie-Bruxelles qui axe le cours sur le phénomène

des migrations, alors qu'il s'agit d'abord de visées capitalistes des grosses entreprises de l'époque ;

- si on y fait référence à Patrice Lumumba et à la responsabilité morale des autorités belges dans son assassinat ;

- pourquoi cette page de l'histoire n'est pas enseignée aux élèves de l'enseignement général ;

- quelles sont les activités extrascolaires programmées pour déconstruire les préjugés, désamorcer les tensions latentes et soulager nos jeunes concernés par cette charge historique douloureuse ?

M. le Bourgmestre.- Les incidents réguliers autour des monuments au Roi Léopold II, dont le règne de 44 ans est le plus long de tous les souverains de Belgique, racontent une mémoire meurtrie, aujourd'hui encore, par l'épisode tragique de l'État indépendant du Congo.

Les exactions commises dans ce qui fut la propriété personnelle de Léopold II jusqu'en 1908, avant sa cession à la Belgique, furent dénoncées sur le moment par l'écrivain britannique Arthur Conan Doyle comme « le plus grand crime des tous les temps ». Une dénonciation qui traverse aussi l'effrayant roman *Au cœur des ténèbres* de Joseph Conrad. La philosophe Hannah Arendt qualifie de son côté la colonisation comme la troisième incarnation du totalitarisme, avec le fascisme et le communisme.

Mais c'est l'ouvrage *Les fantômes du Roi Léopold* du journaliste américain Adam Hochschild qui, en 1998, remet en lumière pour les jeunes générations les horreurs subies par les populations congolaises soumises au travail forcé dans l'État indépendant du Congo.

Enfin, le Prix Nobel de littérature Mario Vargas Llosa évoque cet épisode dans un récent et magnifique roman, *Le rêve du Celte*, lequel décrit les « pires abominations », je cite, perpétrées au nom de l'esclavagisme.

Le procès de l'État indépendant du Congo a donc bien été fait dès son époque. On ne peut toutefois réparer le passé ni le corriger. On peut, par contre, bâtir un avenir commun sur un même socle de valeurs. À ce titre, en décrivant le passé, les historiens éclairent pour leurs contemporains les défis de leur temps.

Et ce qui nous importe précisément aujourd'hui, à l'échelon politique local, c'est de faire converger les mémoires en vue de les réconcilier. Bruxelles est à la fois une ville cosmopolite et multiculturelle. Avec 184 nationalités recensées, nos concitoyens sont originaires du monde entier. C'est une richesse culturelle dont nous souhaitons bénéficier tous ensemble. Cela suppose d'inclure des mémoires parfois contradictoires dans un récit historique partagé.

À cet égard, les initiatives de la Ville de Bruxelles sont sans ambiguïté. Je vous annonce ainsi que nous avons prévu dans quelques semaines d'apposer au square des Bastions une plaque commémorative en l'honneur de Patrice Lumumba, dont l'assassinat engage la responsabilité morale de la Belgique selon les conclusions de la commission d'enquête parlementaire instituée en 2002.

Au registre de nos initiatives locales, la Ville de Bruxelles a programmé, dans le cadre de la dernière Quinzaine de la solidarité internationale, la pièce de théâtre *Colonialoscopie*, qui aborde avec une joyeuse cruauté les rapports qu'entretient la Belgique avec son passé colonial.

Auparavant, nous avons aussi accueilli l'exposition *Notre Congo/Onze Congo* qui entend dévoiler la propagande coloniale belge.

Ou encore soutenu des promenades explicatives de l'association Bakushinta dans Bruxelles, sur les traces de son passé colonial, qui aboutissent rue de Tabora, en hommage à la victoire emportée durant la Première Guerre mondiale grâce aux soldats congolais de la Force publique dans cette ville située aujourd'hui en Tanzanie.

Je précise que ces initiatives culturelles visant un public de proximité contribuent grandement, par la pédagogie, le divertissement et le débat, à la reconnaissance de l'autre, non pas seulement comme victime, mais aussi comme sujet de l'histoire. Bruxelles se veut un creuset de cultures dans lequel s'élabore une identité de tolérance, ouverte au monde et au dialogue. Ma préoccupation de Bourgmestre est donc de faire vivre et se rencontrer, au lieu de s'exclure, ces mémoires plurielles. C'est selon moi la meilleure façon d'en faire les dénominateurs d'une histoire commune.

La lutte menée par la Ville de Bruxelles contre les discriminations et pour l'égalité des chances participe également de cet engagement.

Je laisse ici la parole à Mme l'échevine de l'Instruction publique, Mme Hariche, pour répondre à la présentation de la période coloniale dans les cours d'histoire.

Mme Hariche, échevine.- L'histoire tient une place particulière dans la formation du futur citoyen, dans la mesure où, abordée de manière scientifique, en respectant les contraintes de la critique historique, elle contribue à éveiller l'ouverture d'esprit.

On est loin d'une présentation orientée ou tronquée des faits historiques qui, *a contrario*, en ferait un redoutable moyen de propagande idéologique. Ce sont là les objectifs du programme d'histoire suivi par les établissements de la Ville de Bruxelles. Par année d'étude, pour aider le professeur, il est défini des moments-clés, mis en relation avec des concepts et des contenus d'apprentissage.

Les moments-clés ciblent des périodes, des phénomènes ou des thèmes historiques. Ils constituent, dans l'étude de l'histoire des sociétés humaines, autant de passages obligés qui expriment des ruptures, des mutations ou des permanences.

En 5e :

Moment clé : Le monde et l'impérialisme des pays industrialisés

Contenu d'apprentissage : Les grands empires coloniaux

En 6e :

Moment clé : Après 1945 - Décolonisation et relations Nord-Sud

Contenu d'apprentissage : La décolonisation

Par ce dispositif, le concept de colonisation et de décolonisation est mis en perspective avec l'impérialisme. Ces thèmes pourront également être croisés dans le cadre d'un cours de sciences sociales ou de CPC par l'approche des migrations, des droits de l'homme... C'est en multipliant les exemples d'un concept que celui-ci ne sera pas réduit à une simple définition, cantonné dans sa compréhension à un contexte trop étroit, trop limité.

La page d'histoire concernant Patrice Lumumba est probablement abordée comme un exemple concret d'accélération brutale de l'histoire, moment de rupture, de basculement. Mais le professeur doit, en un temps restreint, aborder de nombreux moments-clés et de nombreux concepts.

De nombreux projets au sein de nos écoles abordent la déconstruction des préjugés. L'an passé, par exemple, Andrea Rea, sociologue à l'ULB, a animé de nombreux ateliers centrés sur cet objectif. Les références à divers moments de l'histoire belgo-africaine n'ont pas manqué.

L'annonce de la réouverture du Musée d'Afrique Centrale de Tervuren permettra de mettre en place un vaste projet englobant les divers aspects de cette large et triste page de notre histoire. Ce musée en cours de rénovation va notamment revisiter le concept éculé d'un colonialisme paternaliste et éclairer sous un angle plus objectif l'action de la Belgique en Afrique. En ce sens, ce musée, dans sa nouvelle acception, sera un outil de référence précieux pour les élèves.

Mme Jellab.- Je suis très émue. Les réponses du Bourgmestre et de l'échevine ne me surprennent pas, car nous partageons les mêmes valeurs démocratiques dans ce Conseil communal.

Merci pour le geste que vous posez. Il est extrêmement important pour nos valeurs en ces temps où l'on parle beaucoup de haine et où certaines populations ne se sentent toujours pas à leur place, ni accueillies. Vous posez un geste extrêmement fort, inédit dans notre Ville.

Je vous en remercie au nom de notre groupe. J'espère que notre Conseil communal se rendra compte de ce que l'entière du Collège vient de faire.

Merci infiniment.

Question de Mme Nagy concernant la rencontre avec Infrabel et la SNCB à propos du maintien de Recyclart à la gare de la Chapelle

Mme Nagy.- Lors du Conseil communal du 18 décembre 2017 et à la suite de ma question sur les difficultés que rencontre Recyclart pour rester à la gare de la Chapelle, vous vous êtes voulue, Mme l'échevine de la Culture, rassurante et vous nous avez annoncé la tenue d'une rencontre avec Infrabel et la SNCB ce 10 janvier 2018.

Lieu emblématique de la culture du hip hop, Recyclart est devenu incontournable dans le paysage culturel bruxellois. C'est aussi un lieu d'animation et de rencontre reconnu. Il est, pour beaucoup de jeunes et de moins jeunes, un pan essentiel de l'ouverture et de la créativité.

Du point de vue urbanistique, dans un quartier encore en devenir et comportant des ruptures urbaines qui donnent un sentiment d'insécurité, Recyclart constitue un élément d'animation très important, en complément de la présence d'équipements, bureaux et écoles. Sans oublier le rôle de formation professionnelle qu'il joue dans le cadre de l'horeca ou des ateliers métaux et bois.

Pouvez-vous m'indiquer de manière précise (impératifs techniques, budgets, échéanciers) ce qu'il résulte de cette rencontre ? Bien évidemment, nous espérons tous une issue favorable mais, gouverner c'est prévoir. Avez-vous une solution alternative pour la localisation qui permettrait de pérenniser l'activité de Recyclart ?

Mme Lalieux, échevine.- Je me suis très peu exprimée sur le sujet pour laisser toutes leurs chances aux négociations avec les deux entreprises publiques autonomes que sont Infrabel et la SNCB. Depuis six ans que je suis échevine de la Culture, j'ai toujours soutenu recyclart qui réalise un travail original et créatif, ce qui est important pour le développement de la culture urbaine sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Je rappelle également qu'il s'agit d'une institution totalement bicommunautaire soutenue également par la Fédération Wallonie Bruxelles et par la VG (Vlaamse Gemeenschap).

Lorsque j'ai pris mes fonctions, Recyclart occupait les bâtiments de manière totalement illégale. Je me suis immédiatement assise à la table des négociations avec les deux entreprises citées pour conclure une convention d'occupation précaire, laquelle est passée par le Collège et le Conseil. Ce bail d'occupation précaire était assorti d'exigences en matière de sécurité (détection incendie, sprinklage, résistance au feu 'Rf 2 h').

Sans attendre la signature de la convention avec Recyclart, le Collège a procédé à une modification budgétaire et nous avons directement entamé les travaux. Dès 2014, le sprinklage et la détection incendie étaient installés sur le compte de la Ville, sans même avoir signé quoi que ce soit avec la SNCB et infrabel.

Pour la résistance au feu 2 heures (Rf 2 h), la situation est beaucoup plus complexe qu'imaginé, puisque nous pensions que seul le résultat comptait, peu importe la manière. Or ces travaux coûtaient très cher. Une exigence de la Ville était de disposer d'un droit réel sur le bâtiment. Une négociation sur un bail emphytéotique a donc été

entamée.

Entre-temps, un contrat de quartier a été élaboré. Beliris reprend la main pour des travaux beaucoup plus conséquents sur l'ensemble du bâtiment de la jonction et demande également, légitimement, un droit réel sur ledit bâtiment. Les négociations se succèdent. Je vous rappelle que par deux fois, le Conseil communal et le Collège ont voté une convention d'occupation précaire, et par deux fois, la SNCB est revenue sur sa parole pour modifier ce bail.

Le 9 août 2017, coup de théâtre : la SNCB exige le principe de « box in the box », à savoir non plus une obligation de résultat, mais une obligation de moyens.

Entre-temps, c'est le contrat de quartier qui a repris la gestion du dossier. L'équipe du contrat de quartier a réalisé une série d'études démontrant que le résultat Rf 2 h pouvait être atteint avec une autre méthode que le box in the box.

Avec M. Weytsman, nous avons rencontré les administrateurs délégués de la SNCB et d'Infrabel en janvier. Des contacts préalables ont eu lieu avec des techniciens. Cela a permis de repousser l'échéance de deux mois, au 28 février et de se mettre d'accord sur le système de sécurité qui sera adopté. Il ne s'agira plus d'un système box in the box. Un planning d'exécution permettra, en théorie, à Recyclart de continuer d'occuper la partie de la zone qu'elle occupe aujourd'hui, à savoir la partie B, mais plus la partie A.

Nous attendons une étude juridique de la part de deux sociétés pour le 22 janvier. Nous devrions conclure avec les deux administrateurs délégués. Nous sommes toujours en relation avec l'équipe de Recyclart, parce que l'ensemble du Collège souhaite qu'elle continue ses activités. Il ne faudrait surtout pas qu'il n'y ait plus de projet pour cette jonction qui constitue une fracture dans le quartier.

M. Weytsman, échevin.- C'est fondamental pour nous et pour les contrats de quartier. L'origine du contrat de quartier Jonction est justement d'assurer que ladite jonction ne

coupe pas ce quartier. La suppression d'une activité, quelle qu'elle soit, serait catastrophique. Le « box in the box » consiste à installer un système Rf 2 h et à permettre aux employés de la SNCB et d'Infrabel, surtout, d'avoir accès à la jonction. En effet, on ne peut rénover la jonction en bloquant les trains. Nous devons donc le faire par le dessous. Nous avons proposé une solution alternative, à savoir un mécanisme de trappes. Dans tous les cas, une activité pourrait être maintenue à cet endroit. La pire des situations serait de devoir quitter le lieu pendant la durée des travaux. Le mécanisme de box in the box aurait signifié qu'aucune activité ne pouvait être organisée, sauf à supposer qu'elle soit destinée à des personnes de moins de 1,8 m... Nous savons qu'une activité se tiendra dans le futur. La question est de savoir si elle pourra perdurer pendant les travaux.

Mme Nagy.- Je remercie les échevins pour leur réponse. Nous sommes tous d'accord sur l'intérêt de maintenir l'activité de Recyclart. L'utilisation de la gare et des locaux de la gare du Congrès qui ne sont pas pleinement utilisés a-t-elle été envisagée comme lieu de repli pendant les travaux ?

Mme Lalieux, échevine.- Oui. Recyclart étant déjà en charge de la gestion de la gare du Congrès, nous lui avons demandé d'envisager toutes les solutions, même si l'activité devra retourner dans le quartier Jonction.

M. Weytsman, échevin.- En cas de déplacement de l'activité pendant les travaux, la SNCB et Infrabel nous soumettront d'autres propositions. Nous tablons sur une durée des travaux de 12 mois. Dans le pire des cas, Recyclart devrait quitter les lieux pendant cette période. Mais rien n'est encore sûr. En tout cas, il y aura pérennisation d'une activité - nous supposons qu'il s'agira de Recyclart - sous la jonction même.

Question de M. Maingain relative au passage du Tour de France 2019 par la Ville de Bruxelles

M. Maingain.- Cette semaine a vu l'annonce et l'officialisation du passage du Tour de France 2019 par la Ville de Bruxelles. C'est une magnifique vitrine pour notre Ville qui accueillera deux étapes dont le grand départ et un contre-la-montre. Je

félicite le Collège pour cette initiative.

Quel est le budget de l'organisation de cet événement ?

Avez-vous déjà pu chiffrer les coûts externes (police,...) de cet événement ?

La Ville a été le moteur du projet, mais quelle est la coordination avec la Région et éventuellement le fédéral en l'espèce ?

Ces autres niveaux de pouvoir entendent-ils contribuer au côté de la Ville à l'organisation de cet événement ? Et si oui, de quelle manière et dans quelle proportion ?

M. Courtois, premier échevin.- Pour cet événement, nous avons tenté d'impliquer toutes les communes de la Région bruxelloise, en tout cas celles qui avaient été concernées par le contre-la-montre d'Eddy Merckx en 1969.

Initialement, ces communes n'avaient pas été agréées par la haute direction du Tour de France. C'est la Ville qui a lourdement insisté pour que soit repris le parcours de 1969, impliquant donc Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre, notamment.

Le coût d'un grand départ du Tour de France est de 5 millions d'euros. J'estime que nous avons bien négocié, puisque dans d'autres villes, ce montant a été de 12 millions d'euros.

Tout le monde est convaincu du fait que Bruxelles ne peut pas manquer un tel événement. Nous attendons un million de spectateurs. Nous avons relancé les contacts avec toutes les entités bruxelloises, Régions, visit.brussels... pour faire de cet événement un grand moment à Bruxelles. La Ville ne l'organisera pas toute seule. La Région sera obligatoirement, nécessairement et naturellement concernée.

Nous reviendrons régulièrement devant vous sur les préparatifs du Tour de France.

Le Collège dans son ensemble est concerné, car nous souhaitons que chaque échevin, dans le cadre de ses attributions, participe à cet événement (écoles, culture, urbanisme, quartiers, etc.).

Un BXL Tour aura lieu sur le parcours de l'étape contre la montre le 17 juin, en présence d'Eddy Merckx. Le 24 juin, en effet, se déroulera le championnat de

Belgique de cyclisme.

M. Maingain.- Je constate que des budgets ont déjà été libérés pour Prosport et BME, notamment. Je suppose donc, et j'espère, qu'un plan financier a déjà été élaboré. Je souhaiterais qu'il nous soit présenté.

Question orale de M. François sur la problématique des « faux garages » sur le territoire de la Ville

M. François.- Il n'est pas facile de se garer en ville, ce n'est pas nouveau. La pression automobile couplée à un partage plus équilibré entre tous les usagers de la route ne rend pas le stationnement plus aisé. Trouver une place de stationnement, au-delà des places de parking privées dont les tarifs sont parfois prohibitifs, est devenu le Graal suprême qui demande patience, connaissance du terrain et audace, parfois.

Plus sérieusement, il nous est tous arrivé, ou à nos proches, de nous interroger, avec une certaine frustration, sur ces fameuses portes cochères transformées en entrées de faux garages. On le sait tous - on pourrait même croire que c'est une tradition liée au folklore dans les grandes villes -, des particuliers n'hésitent pas à transformer un garage en pièce de vie ou en débarras sans réelle utilité pour un véhicule. Pire, des halls d'entrée cachés derrière de massives doubles portes deviennent des entrées de garage improvisées, panneau d'interdiction de stationnement à l'appui.

Il y a donc ici une question d'affectation et de respect des règles d'urbanisme. Concrètement, cela pourrait avoir des implications en termes de précompte immobilier.

Par ailleurs, il s'agit également de faciliter le travail des policiers qui, eux, ne vont pas enquêter systématiquement sur ce qui se cache derrière une porte cochère pour vérifier s'il s'agit bien d'un emplacement de parking.

Trouvez-vous normal que des personnes s'approprient l'espace public et se réservent systématiquement une place en voirie en mettant leur immatriculation sur un faux garage ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- C'est en effet une question intéressante et pertinente, si ce n'est qu'elle ne relève pas de mes compétences. Le fait de placer une plaque « interdiction de stationner » sur une porte qui n'est pas une porte d'un vrai garage ne constitue pas une infraction urbanistique. Il n'y a pas de règlement spécifique qui interdise explicitement cette pratique, et cela ne relève pas réellement de l'urbanisme, mais sans doute de la police.

Lorsque quelqu'un se gare devant un garage portant ce genre de plaque, la police vérifie toujours qu'il s'agit bien d'un vrai garage avant de faire enlever le véhicule et de verbaliser. On peut donc se garer devant un faux garage, même s'il porte cette plaque, sans risque de se faire dépanner son véhicule.

Nous avons connaissance de cette problématique. Nous y travaillons avec nos collègues du stationnement et de la police. Je vous encourage à nous poser la question dans quelques mois. Nous espérons dégager rapidement une solution.

M. François.- Les policiers n'ont effectivement pas le temps de vérifier si derrière une porte cochère se cache un hall d'entrée, un débarras ou un garage.

Je reviendrai prochainement vers vous. Il devrait être possible de cartographier ces portes d'entrée pour vérifier que le cadre légal est respecté en termes d'occupation de l'espace public.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Les policiers n'interviennent jamais spontanément. Ils le font à la demande, lorsqu'un automobiliste ne peut pas sortir de son garage. Ils ne le font pas lorsqu'il s'agit d'un simple problème de parking en voirie devant une telle porte.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de mandaten van de burgemeester

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, in de pers van de voorbije week konden we lezen dat onze burgemeester een reeks mandaten blijft uitoefenen, ofschoon hij eerder had aangegeven dat hij zich uitsluitend zou concentreren op zijn functie van burgemeester.

Zo zou hij als voorzitter aan boord blijven van Brussels Expo na de fusie tot een super vzw met een omzet van meer dan 36 miljoen euro, hoewel de statuten niet bepalen dat de de voorzitter van de vzw de burgemeester moet zijn.

Zo blijft hij ook bestuurder bij NEO, BRAVVO, twee ziekenhuizen, de vzw Eglantine en de Brusselse Keukens.

In welke andere vzw's en instellingen, buiten deze verbonden aan zijn rol als hoofd van de politie en de vzw Trofee voor Sportverdiensten zal hij nog zetelen in de Algemene Vergadering, de Raad Van Bestuur of als voorzitter ?

Waarom komt hij zijn eerder gemaakte belofte niet na?

De Burgemeester.- Mijnheer Van den Driessche, zoals u al weet, heeft het College van Burgemeester en Schepen van de Stad Brussel in juli 2017 een hervorming van het goede bestuur doorgevoerd. Een nota betreffende deze hervorming werd u bezorgd tijdens de gemeenteraad. Hierin stond onder andere dat we het aantal vzw's zouden reduceren en we ten gevolge hiervan de FIB/ FSB en de PEB gingen samenvoegen. Ik heb me aan de afspraken gehouden. In december 2017 hebben we dit proces afgerond en zijn de drie vzw's ondergebracht in één structuur, namelijk de PEB.

Voor wat mijn mandaten betreft, wens ik graag te onderstrepen dat ik me aan de gecommuniceerde afspraken houd. Die werden trouwens gepubliceerd in de krant le Soir van 11 juni 2017. Ik citeer daaruit : “Volgens Cumuleo bezit Philippe Close een 20-tal mandaten. Dit aantal zal worden verlaagd (...) ondanks het feit dat ze allen gratis worden uitgevoerd (...). Hij verlaat onder andere de ziekenhuizen Bordet en

Iris, Ethias, Visit Brussels, het Atomium en Mad Brussels. De nieuwe burgemeester zal enkel zijn publieke mandaten behouden die rechtstreeks gelinkt zijn aan zijn functie als burgemeester van de Stad Brussel. Hij zal wel nog verbonden blijven met zowel het project van de ontwikkeling van de Heysel (NEO), als met Brussels Expo.”

Graag herinner ik u aan mijn mandaten gelinkt aan mijn functie als burgemeester :

BRAVVO – Voorzitter

Burgemeestersconferentie - Lid

College van Politie - Voorzitter

Politieraad - Voorzitter

Trofee voor Sportverdiensten – Voorzitter, één vergadering per jaar

Brusselse Keukens – Lid van de algemene vergadering

PHUB - Bestuurder

CHUB – Bestuurder

Gewestelijke en Intercommunale Politie school (GIP) - Bestuurder

De mandaten die ik behield conform mijn verklaring zijn:

PEB – Voorzitter

NEO - Bestuurder

Eglantine, een kleine vzw van gepensioneerden - Voorzitter

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb gelijkaardige citaten maar in de Nederlandstalige pers heb ik alleen maar de uitzondering voor de ziekenhuizen gelezen en niet uw verklaring voor Brussels Expo. Waarom doet u dat eigenlijk, want u hebt toch meer dan genoeg werk met uw mandaat als voorzitter?

De Burgemeester.- Omdat ik gewoon mijn job als burgemeester wil doen.

De heer Van den Driessche.- Akkoord, maar wij willen dan ook onze job doen en dat betekent dat wij voor de zaak van Brussels Expo en voor de zaak van NEO in de gemeenteraad vragen kunnen stellen zoals wij dat wensen en dat er een volledige transparantie is op het vlak van de beslissingen.

In dat kader zou ik het ten zeerste op prijs stellen mochten we kopies krijgen van de

verslagen van die raden van bestuur en van de algemene vergaderingen zodat wij kunnen volgen wat er gebeurt in die twee instellingen, die zo belangrijk zijn voor onze stad, en de democratische controle kan worden uitgeoefend.

De Burgemeester.- Er is al een democratische controle. Er zetelen in Brussels Expo twee leden van de oppositie en twee onafhankelijke leden. Dat is een première in de Brussels Expo vzw. Voor de eerste keer is er een fusie van vzw's, met veel transparantie, met een auditcomité, een vergoedingscomité. Twee leden behoren tot de oppositie en twee leden, een Nederlandstalige en een Franstalige, zijn onafhankelijke bestuurders. Dat is mijn hervorming. Het is misschien niet de hervorming die u voor ogen hebt, maar dat is de beslissing van de Raad van Bestuur van Brussels Expo.

De heer Van den Driessche.- Ik geef toe dat dit zeker een grote vooruitgang is, maar de oppositie is breder dan twee personen en dat maakt het voor de andere leden van de oppositie moeilijk. Waarom dat verschil tussen bepaalde partijen van de oppositie? Dat is toch een handicap voor die democratische controle.

Question de Mme Lemaitre concernant la situation autour du parc Maximilien

Mme Lemaitre.- Ces derniers jours, des informations très inquiétantes circulent sur les actions policières visant les migrants autour du parc Maximilien.

La première est le témoignage de Médecins du monde qui a dénoncé, ce jeudi, les violences policières quotidiennes envers les migrants du parc Maximilien. L'ONG en recense en moyenne deux par jour et précise bien qu'il s'agit là du fait d'une minorité de policiers.

Monsieur le Bourgmestre, nous vous avons déjà interpellé sur ces violences qui sont inacceptables. Pouvez-vous nous informer de ce qui a été mis en œuvre au sein de notre zone pour identifier les auteurs de ces violences et si des mesures ont été prises pour les éviter ?

La seconde, ce sont les propos tenus à la Chambre par le ministre de l'Intérieur.

D'une part, celui-ci s'est expliqué quant à une augmentation exponentielle du nombre de Soudanais depuis la fin des rapatriements et a affirmé que la police l'observait via les fils de migrants aux distributions quotidiennes de repas.

Monsieur le Bourgmestre, vous nous disiez récemment être tenu au courant de la situation tous les matins. Confirmez-vous cela ? Notre police appuie-t-elle la police fédérale dans ce comptage et ce screening ? Sur la base de quels critères détermine-t-elle la nationalité d'une personne qui fait la file pour un repas ?

D'autre part, le ministre de l'Intérieur a également annoncé de nouvelles opérations policières à la gare du Nord et aux alentours. Le Bourgmestre de Schaerbeek s'est fermement opposé à ces opérations menées dans une « volonté électoraliste de certains qui jouent sur les peurs de la population en déformant la réalité de terrain ». Monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous nous confirmer que vous vous joignez à lui et que vous refusez également de collaborer à ces actions ?

Enfin, une dernière information faisait état d'une volonté d'arrêter entre 12 et 20 personnes par jour au parc Maximilien et à la gare du Nord, par des policiers en civil et en ciblant l'origine des migrants. C'est ignoble. Nous avons déjà dénoncé les quotas d'arrestations. La coordination opérationnelle des actions est-elle toujours effectuée par la police de notre zone ? Dans ce cas, pouvez-vous nous rassurer en vous opposant également à toute forme d'arrestation de ce type ?

M. le Bourgmestre.- Toutes les dernières opérations dont la presse ou les associations actives en la matière se sont fait écho se sont déroulées sur le territoire de Schaerbeek et non de Bruxelles. Comme vous le savez certainement, le terme « migrants du parc Maximilien » est utilisé pour désigner les transmigrants en général.

La Police de Bruxelles CAPITALE n'a pas pris part à des actions policières contre les

migrants du parc Maximilien et elle n'obéit en la cause à aucun quota d'aucune sorte. Je ne suis dès lors pas informé de violences policières à leur égard, mais il va de soi que si des plaintes m'étaient relayées, je diligenterais immédiatement une enquête interne.

Via la police de quartier (DO7), les services opèrent quotidiennement un monitoring visuel de la situation dans le parc. Il est de ma responsabilité, en tant que Bourgmestre, de savoir ce qu'il se passe sur le territoire de la Ville que j'administre, ce à quoi les différents services de la Ville et les riverains sont confrontés. Et la police n'a aucune raison d'y intervenir, vu qu'à ce jour, plus aucun campement n'est présent dans le parc ni en bordure des terrasses des riverains.

Les actions dont question dans les médias ont été diligentées par la police fédérale, et sur le territoire de la commune voisine.

Mme Lemaitre.- Je suis interpellée par votre réponse, dans laquelle vous rejetez la faute sur Schaerbeek. Il n'en reste pas moins que Médecins du monde évoque deux violences policières par jour. Le ministre de l'Intérieur a annoncé des opérations policières sur le territoire de notre Ville. À l'instar du Bourgmestre de la commune de Schaerbeek, vous opposez-vous à ces actions ignobles organisées en civil pour ne pas alerter la population et avec un ciblage des personnes ?

Comment la police détermine-t-elle l'origine d'une personne qui fait la file pour un repas ?

Vous avez annoncé vouloir adopter la Charte de commune hospitalière. Or elle n'a toujours pas été adoptée. Seule s'est tenue une réunion d'un groupe de travail. Quand notre Ville s'affirmera-t-elle officiellement Ville hospitalière en approuvant ladite charte ?

M. le Bourgmestre.- Plus que d'adopter des chartes, nous avons décidé d'agir, ce qui est plus important. Nous sommes la seule commune à avoir réquisitionné quatre

bâtiments.

Mme Lemaitre.- Il serait bon d'agir concrètement en étant ferme face à l'action du ministre de l'Intérieur.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende het Eurostadion

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, vorige week heeft minister Vanhengel in het Brussels Hoofdstedelijk Parlement, in persoonlijke naam, verklaard dat hij volgende projecten wel zag zitten aangezien de huidige plannen voor het Eurostadion, niet zullen kunnen worden gerealiseerd omdat de bouwvergunning waarschijnlijk zal worden geweigerd.

Een “Eurostadion light” op parking C, gebouwd door Ghelamco volgens de urbanisatienormen van het Vlaams Gewest en met voetbalclub Anderlecht als “huisteam”. Ik heb enkele bedenkingen bij een light versie. Kan dat dan met Ghelamco? Moet er geen nieuwe openbare aanbesteding worden uitgeschreven?

Een atletiekstadion voor Excelsior Brussel met 5000 plaatsen op NEO.

De renovatie van het Koning Boudewijnstadion met 25.000 tot 30.000 plaatsen, zonder voetbal, maar voor onder meer de Memorial Van Damme, rugby en andere sportevenementen zoals eventueel een EK of WK atletiek wat mogelijk is door het bestaan van het Excelsior Stadion.

Wat is de mening van het stadsbestuur dienaangaande?

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer Van den Driessche, mijn antwoord bestaat uit drie delen.

Ten eerste, herhaal ik wat ik vroeger al verklaard heb, namelijk dat we eerst en vooral moeten wachten op de eindbeslissing van de Vlaamse regering betreffende de bouwvergunning. U zegt dat die bouwvergunning waarschijnlijk zal worden geweigerd. We weten vandaag nog niet zeker of dat al dan niet het geval zal zijn.

In geval van weigering van de bouwvergunning is het interessant te weten wat de motivatie zal zijn. Op basis van welke motivatie zal de Vlaamse regering de bouwvergunning toekennen of weigeren? Daarom kan ik ook de heer Maingain die

me verwijt geen antwoorden te geven op de vragen die me worden gesteld, zeggen dat we op juridisch vlak geen antwoord willen geven zolang we niet in het bezit zijn van de beslissing van de Vlaamse regering. Dat spreekt voor zich. Die beslissing zal in ieder geval in de ene of de andere richting gemotiveerd worden.

Ten tweede, minister Vanhengel lanceert enkele mogelijkheden, maar ik wijs erop dat het grondgebied eigendom blijft van de stad Brussel. Het Gewest kan wel een aantal mogelijkheden onderzoeken of laten onderzoeken, maar het Koning Boudewijnstadion en parking C blijven eigendom van de stad Brussel.

Ten derde, al die mogelijkheden zullen zeker bespreekbaar zijn, als ze ook betaalbaar zijn. De heer Vanhengel oppert een mogelijkheid die verwijst naar het Stade Charléty in Parijs, uitsluitend voor atletiek. Ik ken dat stadion zeer goed. Het is een stadion met 20 tot 25.000 plaatsen. Van de schepen belast met sportaangelegenheden van Parijs weet ik dat dat stadion totaal verlieslatend is. Er worden maximum twee evenementen per jaar in georganiseerd. Dat zou in ieder geval een financiële tegemoetkoming van de overheden noodzakelijk maken.

We moeten dus stapsgewijs tewerk gaan. Eerst moeten we de beslissing van de Vlaamse regering afwachten. Ik ga ervan uit dat we na die beslissing hier in de gemeenteraad verdere vragen zullen krijgen over het standpunt en de reacties van het stadsbestuur.

We zullen onze juristen laten onderzoeken welke de beste houding van de stad zal zijn. We zullen dat dan ook duidelijk toelichten.

Ten tweede, als we na de beslissing van de Vlaamse regering naar een andere formule kunnen gaan, zullen we dat zeker onderzoeken. We staan open voor alles, maar de prioriteit voor ons standpunt is, zoals het altijd is geweest, te weten wie de rekeningen zal betalen.

Prochaines séances

Vendredi 23 février 2018

À partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 26 février 2018

À 16h : séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 19h20.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 19u20.*